



Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante et unième session

Supplément n° 1 (A/61/1)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 1 (A/61/1)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–15	1
II. Développement	16–57	4
Objectifs de développement convenus au niveau international et objectifs du Millénaire pour le développement	16–35	4
VIH/sida	36–41	9
Les besoins particuliers de l’Afrique	42–51	11
Préservation de l’environnement	52–57	13
III. Paix et sécurité	58–103	15
Prévention des conflits et recherche de la paix	58–60	15
Maintien de la paix	61–71	16
Consolidation de la paix	72–83	18
Lutte antiterroriste	84–92	20
Désarmement et non-prolifération des armes de destruction massive	93–103	23
IV. État de droit, droits de l’homme et affaires humanitaires	104–159	26
État de droit	104–112	26
Droits de l’homme	113–124	28
Démocratie et gouvernance	125–134	30
Affaires humanitaires	135–159	33
V. Renforcer l’Organisation	160–194	38
Organes intergouvernementaux	160–169	38
Secrétariat	170–177	40
Réexamen des mandats de l’Organisation	178–181	42
Coopération avec les organisations régionales	182–185	44
Cohérence de l’action des organismes des Nations Unies	186–194	44
VI. Les grands partenaires mondiaux	195–219	47
La société civile	195–213	47

Le monde des affaires.....	214–219	50
VII. Conclusion.....	220–222	52
Annexe statistique		
Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2006)		53

Chapitre premier

Introduction

1. Dans ce rapport annuel, mon dixième et dernier, j'ai voulu donner une vue d'ensemble des résultats que l'Organisation a obtenus et des difficultés qu'elle a rencontrées ces 12 derniers mois, en les replaçant dans le contexte des grands changements survenus depuis que j'ai pris mes fonctions, en 1997. J'ai décidé de présenter dans un même rapport l'activité récente de l'Organisation et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, exposés séparément les années précédentes.

2. Les quatre premières parties du corps de ce rapport correspondent aux quatre grands chapitres du Document final du Sommet mondial de septembre dernier, lesquels reprenaient ceux de mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » : développement; paix et sécurité; droits de l'homme, état de droit et affaires humanitaires; et renforcement de l'Organisation des Nations Unies. La cinquième partie, intitulée « Grands partenaires mondiaux », traite d'une question qui, jusqu'ici, n'était pas considérée comme fondamentale pour l'activité de l'Organisation mais prend de plus en plus d'importance et continuera, je crois, à en prendre au cours de ce siècle.

3. L'ONU, dont le rôle se résumait en gros, au départ, à organiser des conférences, s'est transformée au cours de son existence et fournit désormais des services sur le terrain partout dans le monde afin d'améliorer le sort des populations qui ont besoin d'aide. Le changement a été particulièrement marqué ces 10 dernières années. Plus de 70 % de nos dépenses annuelles, qui se chiffrent à 10 milliards de dollars, vont à présent au maintien de la paix et à d'autres activités de terrain, alors qu'il y a 10 ans, ces activités ne représentaient que 50 % environ de dépenses dont le total n'atteignait pas les 5 milliards de dollars. Plus de la moitié des 30 000 civils qu'emploie l'Organisation travaillent à présent sur le terrain. Le nombre de bureaux humanitaires est passé de 12 en 1997 à 43 en 2005, et leurs effectifs de 114 à 815 personnes. Les activités relatives aux droits de l'homme menées au niveau des pays se sont multipliées : de 14 en 1996, le nombre de pays où le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est présent dépasse aujourd'hui les 40. Plus de 100 pays nous ont demandé de l'aide pour la tenue d'élections. Et les objectifs du Millénaire pour le développement sont aujourd'hui le plan opérationnel que suivent les gouvernements et les peuples du monde pour améliorer le sort de tous. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est à l'avant-garde de la lutte contre le sida; il réunit les efforts et les ressources de 10 organismes des Nations Unies et son secrétariat travaille sur le terrain dans plus de 75 pays.

4. S'il est un phénomène dont on peut dire qu'il a dominé les 10 dernières années, c'est certainement celui de la mondialisation. Il existe différentes définitions du terme, mais pour moi il renvoie surtout à l'ère au cours de laquelle, sur la scène internationale, les relations entre États-nations ont fait place à des relations entre gens de différentes nationalités qui entretiennent toutes sortes d'échanges les uns avec les autres, en tant qu'individus, ou que membres de groupes spontanément constitués, par-delà les frontières nationales, par-delà même les continents et les océans, et bien souvent ne se préoccupent pas le moins du monde de la notion d'État. L'ONU reste certes composée d'États Membres, mais ces « acteurs non

étatiques » de la scène internationale constituent de nouveaux partenaires mondiaux avec lesquels elle doit de plus en plus compter.

5. L'ONU doit apprendre à travailler avec le monde des affaires et la société civile, en mettant à profit leur riche diversité. Elle doit aller vers la création de partenariats avec ces acteurs essentiels, pour avec eux amener des changements salutaires, favoriser la croissance et la sécurité et fournir des services, en particulier sur le terrain.

6. Cela étant, si les États ne sont plus les seuls acteurs sur la scène internationale, ils demeurent les plus importants. Et ils se trouvent face à des difficultés qu'aucun d'eux ne peut surmonter seul.

7. L'État n'est ni en voie d'extinction, ni en passe de devenir inutile. Au contraire, dans son rôle d'arbitre (mais non de maître) de l'activité économique, et de médiateur entre les différents groupes d'intérêt, il prend d'autant plus d'importance que les sociétés se complexifient. Plus les armes meurtrières prolifèrent, plus il importe que l'État conserve le monopole des moyens de coercition. Pour s'en convaincre, il suffit de se tourner vers ces malheureux pays où l'État est faible ou « failli ». Beaucoup sont des pays que l'ONU ne connaît que trop bien, car c'est souvent là où l'État est faible ou failli qu'elle est appelée à intervenir.

8. Là aussi, je vois un changement important. Ses fondateurs considéraient l'ONU comme l'instrument du maintien de la paix *entre* les États. Dans la Charte, document vivant qui n'a rien perdu de sa validité, ils ont même interdit à l'Organisation d'intervenir « dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État » (Article 2.7), tout en précisant toutefois, judicieusement, que ce principe n'empêchait en rien l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII, mesures que décide le Conseil de sécurité en cas de menace contre la paix, d'atteinte à la paix ou d'acte d'agression.

9. Ces dernières années, le Conseil de sécurité s'est souvent prévalu de cette disposition, car il a constaté que les atteintes à la paix et les actes d'agression commencent souvent à l'intérieur des États avant de se transformer en menaces contre la paix de la région, voire du monde entier. L'Organisation des Nations Unies voit donc de plus en plus la sécurité de ses États Membres comme indissociable de celle de la population qu'ils abritent et représentent. C'est pourquoi les chefs d'État et de gouvernement ont jugé nécessaire, au sommet historique de l'an dernier, de rappeler que « [c]'est à chaque État qu'il incombe de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité », mais aussi d'affirmer que lorsque les moyens pacifiques échouent et que les autorités nationales n'ont manifestement pas les moyens ou la volonté de le faire, la communauté internationale a la responsabilité de prendre en temps voulu des mesures décisives à cette fin.

10. En bref, les États sont là pour servir les êtres humains et doivent se faire les instruments de leur volonté, non l'inverse. Une fois ce principe fondamental compris et admis, on voit clairement pourquoi les trois grands volets de l'activité de l'Organisation – développement, sécurité et droits de l'homme – sont si indissolublement liés.

11. Pour se développer et prospérer, les êtres humains doivent pouvoir compter sur un État qui assure leur sécurité et les protège, et exercer leurs droits individuels

– non seulement civils et politiques, mais aussi économiques, sociaux et culturels – dans un ordre régi par la loi.

12. De même, les êtres humains ne peuvent se sentir vraiment libres que s'ils vivent dans un environnement sûr du point de vue économique – et pas seulement politique ou militaire – et s'ils peuvent compter sur le respect de leurs droits fondamentaux et de leur dignité.

13. Enfin, les droits de l'homme n'ont vraiment de sens que si les êtres humains sont à l'abri de la misère et de ses indignités, et peuvent compter sur un État solide et juste, expression véritable de leurs convictions et de leurs aspirations, pour les préserver de la violence et de la criminalité.

14. Pour s'acquitter de ces trois volets de sa mission, l'Organisation dispose d'un grand atout : ses fonctionnaires, pleins d'idéaux et de courage, dont beaucoup travaillent dans des conditions pénibles et dangereuses. Ces 10 dernières années, ces hommes et ces femmes ont été pris pour cible, dans des situations de conflit, en plus grand nombre que jamais. La noblesse de leur mission – édifier un monde plus sûr, un monde meilleur pour tous – n'est plus une garantie de sécurité. On peut vraiment dire qu'un voile est tombé pour l'ONU, qui a dû apprendre à s'acquitter au mieux de sa tâche – aider les autres – sans faire courir de risques inconsidérés à ceux qui la servent.

15. Notre engagement, lui, doit rester immuable. L'ONU, fondée au nom des peuples, doit pouvoir faire primer leurs intérêts dans les domaines du développement, de la sécurité et des droits de l'homme. Dans mon rapport intitulé « Nous, les peuples », publié à l'occasion du bimillénaire, et mon rapport de 2005, intitulé « Dans une liberté plus grande », il m'a été donné d'exposer mes idées quant à l'exercice de cette responsabilité planétaire, idées qui ont inspiré mon action tout au long de mon mandat. Le présent rapport décrit ce que l'Organisation a fait ces 12 derniers mois pour progresser dans sa mission, compte tenu de l'évolution des 10 dernières années. Je crois que les motifs de fierté ne manquent pas. Mais je sais aussi à quel point, sur les trois fronts, nous sommes mal équipés pour faire face. C'est pourquoi j'ai la conviction que le renforcement de l'Organisation des Nations Unies n'est pas qu'un exercice comptable, mais une tâche primordiale qu'il est de l'intérêt de tous les États Membres d'accomplir d'urgence, et dont ils devraient se préoccuper bien plus qu'ils ne semblent le faire aujourd'hui.

Chapitre II

Développement

Objectifs de développement convenus au niveau international et objectifs du Millénaire pour le développement

N'épargner aucun effort : la promesse du Millénaire

16. En adoptant en 2000 la Déclaration du Millénaire, les dirigeants du monde entier ont souscrit à une nouvelle vision ambitieuse et globale de l'avenir de l'humanité. Pour que les fruits de la mondialisation profitent à tous, ils se sont engagés à « ne ménager aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant ». Depuis 2000, l'ONU, à laquelle se sont jointes d'éminentes voix du monde politique, de la société civile, du monde des affaires et du monde des sciences, a concrétisé cet engagement d'une façon que beaucoup auraient jugée impossible il y a seulement quelques années, avec pour résultat une attention beaucoup plus grande accordée au sixième de l'humanité qui vit encore dans la pauvreté la plus extrême, avec moins d'un dollar par jour.

17. Ce nouvel élan politique offre l'occasion de tirer parti des succès considérables enregistrés récemment dans le domaine du développement, qui illustrent les statistiques présentées en annexe, pour aller encore plus loin. Entre 1990 et 2002, le pourcentage de la population mondiale vivant dans la pauvreté extrême est tombé de 28 à 19 %, principalement en raison des progrès enregistrés en Asie orientale et méridionale. Le taux moyen de mortalité infantile dans les pays en développement a été ramené de 95 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 79 en 2004, et au cours de la même période plus de 1,2 milliard de personnes ont pu accéder à de meilleurs systèmes d'assainissement. Le taux net moyen de scolarisation primaire est passé de 79 % en 1991 à 86 % en 2004.

18. Les progrès ont toutefois été inégaux et les niveaux actuels de dénuement restent consternants. Chaque année, plus de 10 millions d'enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans, la plupart de causes évitables. Pour les femmes qui vivent dans le monde en développement, le risque moyen de décès en cours de grossesse ou en couches est plus de 45 fois supérieur à ce qu'il est pour celles qui vivent dans les pays développés. Plus de 800 millions de personnes souffrent encore de sous-alimentation chronique, la moitié du monde en développement n'a toujours pas accès à des systèmes d'assainissement, un cinquième ne dispose pas d'eau potable, et la population des bidonvilles augmente régulièrement. Dans toutes les régions en développement, l'environnement, source de subsistance, se dégrade. L'objectif de la parité entre les sexes en matière d'éducation en 2005 n'a pas été atteint, et l'épidémie de violence contre les femmes reste un fléau de l'humanité.

19. Avant la Déclaration du Millénaire, les stratégies adoptées pour faire face à ces défis étaient issues des grandes conférences et réunions au sommet des années 90. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en 2002 à Monterrey (Mexique), les dirigeants du monde entier se sont engagés en faveur d'un nouveau partenariat mondial afin d'atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire. Dans le Consensus de Monterrey, ils ont réaffirmé que chaque pays était responsable au premier chef de son développement économique et social et devait

adopter des mesures de gouvernance et des politiques saines lui permettant de mobiliser pleinement ses ressources intérieures. Pour compléter ces efforts nationaux, les pays développés se sont engagés à élargir l'accès aux marchés internationaux, à accroître l'aide publique au développement (APD) et les flux de capitaux privés et à les rendre plus efficaces, plus stables et plus prévisibles, et à améliorer le dispositif international de prévention et de gestion des crises financières. L'un des éléments essentiels du consensus était l'engagement pris par les pays développés de faire des efforts concrets en vue d'atteindre l'objectif qu'ils s'étaient fixé de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD, et de trouver de nouvelles sources de financement du développement. Davantage responsables de leur propre développement, les pays devaient se voir accorder un rôle plus important dans le processus de prise de décisions économiques au niveau international. La même année, lors du Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), les États Membres ont porté leur attention sur la réalisation d'objectifs de développement tenant compte de l'impératif de viabilité. Ils ont fait des partenariats un nouvel élément majeur des stratégies mises en œuvre dans ce domaine et ont complété les objectifs du Millénaire en fixant des échéances intermédiaires précises, en particulier pour l'Afrique.

20. L'action entreprise par de nombreux pays en développement et pays développés pour concrétiser cette vision d'un nouveau partenariat mondial est certes exemplaire. Il reste qu'en dépit de leurs efforts, bien des pays en développement sont encore trop pauvres pour réaliser les investissements qui les tireraient de l'ornière de l'extrême pauvreté. Ce sont eux que la communauté internationale se doit d'aider en priorité si elle entend tenir les promesses de la Déclaration du Millénaire.

21. Récemment, le débat politique s'est déplacé du terrain des principes à celui du concret. En janvier 2005, l'équipe du Projet Objectifs du Millénaire m'a présenté son rapport intitulé *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, qui mettait l'accent sur la nécessité de mesures concrètes et la possibilité d'obtenir des résultats particulièrement importants. J'ai pris acte de l'excellente analyse et des judicieuses recommandations qu'il contenait. En mars de la même année, j'ai soumis à l'Assemblée générale mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », dans lequel j'exposais une vision stratégique pour une action collective propre à permettre à tous de vivre libres, à l'abri du besoin et de la peur, et d'être traités avec dignité. Ces deux rapports insistaient sur le fait que des percées étaient nécessaires à tous les niveaux pour pouvoir répondre aux besoins de développement des pays. D'autres rapports du Secrétariat, tels que le *Rapport sur la situation sociale dans le monde (2005)* et *La situation économique et sociale dans le monde (2006)*, ont mis l'accent sur les inégalités croissantes qui se font jour, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre eux, et qui rendent plus difficile, mais plus nécessaire que jamais, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

2005 : l'année des engagements

22. L'année 2005 a été l'occasion de faire le premier grand bilan des mesures prises à la suite du Sommet du Millénaire et a été marquée par un certain nombre d'engagements importants en faveur du développement, qui ont culminé avec l'adoption du Document final du Sommet mondial. Tous les États Membres ont

insisté sur le rôle essentiel joué par les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans la définition d'une vision globale du développement et d'objectifs communs, et ont réaffirmé fortement les objectifs du Millénaire, objectifs convenus, cohérents et chiffrés, assortis d'échéances qui restent le référentiel de la coopération pour le développement. L'appui politique, plus important d'année en année, manifesté en faveur de la réalisation de ces objectifs a été extrêmement encourageant pour les organismes des Nations Unies. Partout dans le monde, les citoyens demandent à juste titre à leur gouvernement de se montrer toujours plus audacieux, et l'action internationale pour le développement est à nouveau marquée par l'ambition, l'espoir de réussir se mêlant au sentiment de plus en plus aigu qu'il y a urgence à agir.

23. Lors du Sommet mondial de 2005 (voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les États Membres ont adopté un cadre d'action décennal pour incorporer les objectifs convenus au niveau mondial dans les processus nationaux de prise de décisions opérationnelles et budgétaires. En particulier, ils ont convenu d'adopter avant la fin de 2006 des stratégies nationales globales pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire, avec le soutien du partenariat mondial pour le développement décidé lors de la Conférence de Monterrey. Les participants au Sommet mondial se sont également engagés à lancer des initiatives à impact rapide qui peuvent en quelques années sauver des millions de vies et améliorer les conditions d'existence de millions de gens, dont la distribution, y compris gratuite, de moustiquaires antipaludiques, la gratuité de l'enseignement primaire et des services de santé de base et le développement des programmes de repas scolaires utilisant des produits locaux.

24. Ils ont en outre convenu de plusieurs nouvelles cibles importantes, dont je recommande qu'elles soient ajoutées à celles déjà retenues pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire : faire du plein-emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux des politiques nationales et internationales en la matière et des stratégies nationales de développement (cible relevant de l'objectif 1); assurer à tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative (objectif 5); s'approcher le plus possible, à l'horizon 2010, de l'objectif d'un accès universel au traitement du VIH/sida (objectif 6); enfin, réduire sensiblement le risque d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010 (objectif 7). La cible concernant « un travail décent et productif pour les jeunes », qui relève actuellement de l'objectif 8, serait incorporée à la nouvelle cible associée à l'objectif 1. Les travaux techniques liés à la sélection des indicateurs seront confiés au Groupe d'experts interinstitutions, qui pourra s'inspirer de la Déclaration ministérielle sur la création d'emplois et le travail décent adoptée en 2006 par le Conseil économique et social, qui demande l'élaboration de plans d'action décennaux et définit clairement le rôle du Conseil dans le suivi des progrès de la mise en œuvre de ces plans.

25. Comme l'a souligné la Conférence de Monterrey, les engagements ne peuvent se concrétiser que si le financement international suit et, à cet égard aussi, 2005 a été une année de percées significatives. L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale s'est concrétisée par l'annulation des dettes envers la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour les pays ayant cessé de bénéficier de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres

très endettés. Cette remise de dette, dont la valeur nominale est de l'ordre de 50 milliards de dollars, devrait permettre aux pays concernés d'alléger de plus d'un milliard de dollars par an le service de leur dette pendant les 10 prochaines années. Cet accord marque un grand progrès et fait ressortir la nécessité d'allègements en faveur d'autres pays qui le méritent également.

26. Autre résultat, beaucoup plus important pour le financement du développement, 16 des 22 pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont soit atteint l'objectif officiel de 0,7 % du revenu national brut consacré à l'APD, soit fixé un calendrier précis pour l'atteindre d'ici à 2015. En mai 2005, les 15 pays membres du Comité d'aide au développement également membres de l'Union européenne se sont fixé comme objectif minimal pour l'APD 0,51 % de leur revenu national brut d'ici à 2010 avant d'atteindre 0,7 % en 2015. Il est par ailleurs remarquable que les États devenus membres de l'Union européenne après 2002 se soient donné pour objectif de consacrer 0,33 % de leur revenu national brut à l'APD à l'horizon 2015. Lors de son Sommet de Gleneagles (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le Groupe des Huit, sur cette lancée, a décidé d'accroître le volume annuel total de l'aide au développement de 50 milliards de dollars d'ici à 2010, la moitié de cette augmentation étant destinée à l'Afrique. Les donateurs sont de plus en plus nombreux à se conformer à l'objectif qu'ils se sont fixé de consacrer au moins 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés, et l'APD a donc fortement augmenté pour ces pays ces dernières années. De nouvelles formules de financement ont également été étudiées et diverses initiatives ont été prises.

2006 : des engagements à l'action

27. Si l'histoire retient 2005 comme l'année des promesses, elle jugera 2006 sur ce qui aura été entrepris pour les tenir. Pourrons-nous, en 2015, nous retourner sur les 10 années écoulées et déclarer qu'aucun effort n'a été épargné? Pour l'instant, le pronostic est réservé : les discours prononcés en 2005 n'ont pas encore eu d'impact direct sur le sort des pauvres, ni donné lieu, sur le plan de l'action, à la percée nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire. Les problèmes restent particulièrement aigus en Afrique, notamment en Afrique subsaharienne où la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté n'a pratiquement pas varié depuis 1990, ce qui signifie que le nombre des pauvres a très fortement augmenté.

28. Des progrès ont tout de même été faits. Par exemple, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale est mise en œuvre conformément à l'ambitieux calendrier prévu, les efforts engagés au niveau international pour lutter contre le paludisme s'intensifient et sont plus généreusement soutenus par les donateurs, le lancement de la révolution verte en Afrique, décidée lors du Sommet mondial de 2005, est en bonne voie, et les engagements pris récemment au niveau mondial se concrétisent par un accroissement des investissements répondant à des priorités plus générales en matière de développement. Afin que les États Membres puissent réaliser leurs objectifs prioritaires de développement, j'ai écrit l'année dernière à tous les chefs d'État et de gouvernement pour leur offrir l'aide et le soutien de l'ONU, et je suis heureux de constater que les équipes de pays des Nations Unies aident à l'heure actuelle de nombreux pays à préparer et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement visant la réalisation des objectifs du Millénaire.

29. Soucieuse de voir les objectifs du Millénaire se concrétiser sur le terrain, l'ONU collabore avec les gouvernements et d'autres partenaires au projet des « villages du Millénaire » qui, lancé à Sauri (Kenya) en août 2004, s'est déjà étendu à 12 villages d'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, du Malawi, du Mali, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et du Sénégal. En faisant appel à des méthodes scientifiques, et grâce à une meilleure compréhension des variables agroécologiques, ces villages, qui se trouvaient précédemment dans des zones de famine chronique, ont pu tripler en peu de temps leur production agricole, de sorte que leurs habitants sont désormais en mesure de vendre une partie de leur production sur les marchés voisins.

30. Grâce aux efforts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF et d'autres organismes, des progrès ont également été faits dans la lutte contre la propagation des maladies infectieuses et l'assistance aux personnes touchées par ces maladies. Dans toute l'Afrique, comme dans d'autres régions, l'accroissement de l'aide permet de distribuer des moustiquaires traitées aux insecticides, dont l'utilisation peut réduire dans une proportion allant jusqu'à 20 % le nombre d'enfants qui meurent du paludisme. L'utilisation de nouvelles combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine permet de surmonter la résistance qui rendait inopérants les anciens médicaments et de sauver de nombreux malades. La vaste campagne d'éradication de la poliomyélite engagée il y a 10 ans a pratiquement atteint son objectif : il ne reste plus que quatre pays où la maladie est endémique; tout indique que, partout dans le monde, sa propagation aura cessé à la fin de cette année; enfin, l'éradication totale pourrait être prononcée d'ici à la fin de 2010.

31. Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire sont manifestes, qu'il s'agisse des travaux réalisés par l'Instance permanente des peuples autochtones pour faire en sorte que les politiques mises en œuvre profitent également aux peuples autochtones, ou de l'adoption, très probablement cette année, de la toute première convention pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. Une autre question clef abordée lors du Sommet de 2005, à savoir comment tirer parti du potentiel considérable qu'offrent les migrations pour favoriser le développement mondial, sera parmi les thèmes du prochain débat de haut niveau de l'Assemblée générale. Ce débat offrira à l'Organisation une occasion exceptionnelle d'orienter les politiques en faveur de l'amélioration de la situation économique et sociale des migrants, des pays d'origine et des pays d'accueil.

32. Le Conseil économique et social s'est vu assigner un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance systématiques du déroulement de divers programmes. Le débat de haut niveau qui y a lieu chaque année peut devenir le principal moyen de suivi du respect des engagements pris par la communauté internationale pour la réalisation des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement convenus. Son forum de haut niveau pour la coopération en matière de développement offrira à tous les pays la possibilité d'examiner des questions clefs touchant la coopération pour le développement sous toutes ses formes. Je ne doute pas que le Conseil saura se montrer à la hauteur.

33. Les progrès restent toutefois beaucoup trop limités. Surtout, les engagements financiers se font trop attendre et sont insuffisants, en volume comme en qualité, au regard des exigences de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire. Nombre des promesses

faites récemment prendront des années à se concrétiser, de sorte qu'il est difficile aux pays à faible revenu de commencer à accroître sensiblement leurs investissements. L'aide publique au développement a certes atteint en 2005 un niveau record, 106 milliards de dollars contre 69 milliards en 2003, mais une petite fraction seulement de cet accroissement est venue en fait renforcer le financement d'investissements de base dans les pays qui en ont le plus besoin. Même l'allègement de la dette multilatérale n'a guère d'impact immédiat sur les pays bénéficiaires, étant donné que ses avantages sont en partie différés et qu'il faut que les donateurs augmentent leurs apports aux banques multilatérales de développement pour que celles-ci reconstituent leurs ressources et puissent financer de nouveaux programmes. Il reste donc impératif que les pays développés qui ne se sont pas encore fixé d'échéances pour atteindre l'objectif de l'affectation à l'APD de 0,7 % de leur revenu national brut le fassent dès que possible. En outre, il est indispensable de revoir entièrement les modalités de l'aide, en développant les idées avancées dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, adoptée en 2005.

34. La suspension du cycle de négociations de Doha, lancé dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, est également préoccupante. Les pays en développement doivent avoir davantage accès aux marchés et ont besoin d'une aide plus importante pour devenir et rester compétitifs, ce dont dépend la poursuite durable de leur développement économique. La réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Hong Kong (Chine) en décembre 2005, n'avait débouché que sur des perspectives d'accord limitées et n'avait pas véritablement relancé le processus, maintenant suspendu depuis juillet. Au cours des prochains mois, toutes les parties, notamment les pays développés, se doivent de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour sauver les négociations. Il importe également que l'initiative Aide pour le commerce, approuvée à Hong Kong, ne reste pas sans lendemain.

35. Les atermoiements et l'inaction coûtent cher à tous les pays, et pas seulement à quelques-uns. Il suffit de considérer les défis que fait surgir l'apparition d'une nouvelle maladie, comme la grippe aviaire, pour comprendre qu'il est de l'intérêt de chacun et de tous de contribuer à l'adoption de mesures concrètes de développement dans tous les pays. Il faut bien voir que c'est la confiance dans les institutions mondiales qui est en jeu, et que les espoirs de nombreux pays en développement risquent d'être irrémédiablement réduits à néant si même un mouvement de lutte contre la pauvreté sans précédent dans l'histoire en vient à succomber au démon des vieilles habitudes. Aujourd'hui et pour les années qui viennent, le monde attend de nous une action résolue et persévérante.

VIH/sida

36. Au cours des 25 années écoulées depuis que les premiers cas ont été signalés, le sida a tué plus de 25 millions de personnes, fait plus de 15 millions d'orphelins et aggravé les problèmes de la faim et de la pauvreté. Il est aujourd'hui la première cause de décès parmi les hommes et les femmes de 15 à 59 ans et, à l'échelle mondiale, les femmes représentent désormais 50 % des personnes contaminées. Après un démarrage tragiquement tardif et lent, la lutte s'est intensifiée. L'adoption de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, en juin 2001, a été le moment

décisif, celui où le monde a vraiment pris conscience de l'ampleur du problème et décidé d'agir.

37. Des progrès considérables ont été accomplis depuis. L'année 2002 a été celle de la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, source de financement supplémentaire pour les pays à revenu faible ou intermédiaire. Le volume des fonds mobilisés sur les plans national et international a augmenté. Le prix de certains médicaments a fortement baissé et l'initiative « Trois millions de personnes sous traitement d'ici à 2005 », lancée par ONUSIDA et l'OMS, a entraîné une très nette augmentation du nombre de personnes sous traitement antirétroviral. Pourtant, l'épidémie continue de gagner du terrain. En 2005, il y avait environ 38,6 millions de contaminés dans le monde. Au cours de la même année, il y a eu environ 4,1 millions de nouvelles infections et 2,8 millions de morts. Le sida a déjà fait tellement de victimes et de dégâts que d'après le *Rapport sur le développement humain* publié en 2005 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le développement humain n'a pas de pire ennemi.

38. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, l'engagement a été pris de décupler les efforts, sur les plans de la prévention, du traitement et des soins, pour que, d'ici à 2010, la plus grande partie possible de ceux qui ont besoin d'un traitement puissent en bénéficier. Les effets commencent à se faire sentir : dans deux pays d'Afrique subsaharienne, le Kenya et le Zimbabwe, dans les zones urbaines du Burkina Faso et d'Haïti, au Cambodge, en Thaïlande et dans quatre États de l'Inde, la prévalence du VIH baisse depuis peu. En décembre 2005, plus de 1,3 million de personnes suivaient un traitement antirétroviral dans les pays à revenu faible ou intermédiaire; en Afrique subsaharienne, le nombre de personnes traitées a augmenté plus de huit fois (passant de 100 000 à 810 000) entre 2003 et 2005, et plus que doublé rien qu'en 2005. En Asie, ce nombre a pratiquement triplé, pour atteindre 180 000 en 2005.

39. En réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/224, ONUSIDA et ses partenaires ont aidé plusieurs pays, qui en avaient eux-mêmes pris l'initiative, à élaborer des stratégies pragmatiques visant à ce qu'à terme tous ceux qui en ont besoin puissent être traités. Le rapport intitulé « Vers l'accès universel : évaluation, par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, des activités visant à développer la prévention, les soins, le traitement et les services d'accompagnement en matière de VIH » récapitule ces initiatives et offre des recommandations pratiques sur la définition des priorités nationales et les mesures à prendre pour qu'elles soient respectées, les moyens d'assurer un financement prévisible dans le long terme, la mobilisation des ressources humaines nécessaires et le renforcement des systèmes, l'élimination des facteurs qui font que les moyens de lutte coûtent trop cher, la protection des droits fondamentaux des personnes touchées par le VIH, des femmes, des enfants et des membres des groupes vulnérables, la définition d'objectifs et la création de mécanismes visant à faire respecter le principe de responsabilité.

40. À l'occasion de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida, qui s'est tenue à New York du 31 mai au 2 juin 2006, les dirigeants politiques ont évalué les progrès accomplis par rapport aux objectifs arrêtés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et pris des décisions visant à renforcer la lutte contre l'épidémie à l'échelle mondiale. Dans le document intitulé « La Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, cinq ans après », les États Membres : a) se sont engagés à prendre des

mesures concrètes pour développer des initiatives nationales globales et viables auxquelles la société civile soit pleinement associée et participe activement, afin que l'objectif de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'accompagnement puisse être atteint d'ici à 2010; b) ont constaté qu'à l'horizon 2010, il faudrait 20 à 23 milliards de dollars par an, selon les estimations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, pour financer une action suffisamment intensifiée; c) se sont engagés à fixer des objectifs nationaux ambitieux et à élaborer des plans nationaux chiffrés; d) ont décidé de s'attaquer en priorité aux principales causes de la propagation du VIH/sida, en particulier les disparités entre les sexes, les difficultés que rencontrent les jeunes, la stigmatisation et la discrimination.

41. Face à l'épidémie de VIH/sida, une réaction exceptionnelle s'impose. Il est notamment impératif de collaborer plus étroitement, et plus directement, avec les populations les plus touchées, notamment les homosexuels, les prostitué(e)s et les toxicomanes qui se droguent par voie intraveineuse et de passer d'une riposte à court terme, axée sur l'urgence, à une action à long terme qui tienne compte du caractère exceptionnel de l'épidémie et s'intègre dans les programmes nationaux de développement, de la planification à la mise en œuvre. Il faut absolument qu'une stratégie ambitieuse et équilibrée de prévention et de traitement soit élaborée et que des fonds suffisants soient dégagés d'urgence, moyennant quoi nous pourrions faire beaucoup en très peu de temps.

Les besoins particuliers de l'Afrique

42. Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants du monde entier se sont engagés comme ils ne l'avaient encore jamais fait à tenir compte des besoins particuliers de l'Afrique et à les satisfaire. La nécessité d'une action immédiate et concertée était bien réelle, l'Afrique continuant de subir plus que son lot des épreuves dont conflits, pauvreté et maladie sont synonymes.

43. Il convient de souligner que des progrès encourageants ont été accomplis ces 10 dernières années. Le nombre de gouvernements élus démocratiquement a considérablement augmenté et certains pays du continent ont une croissance économique assez forte et relativement soutenue. Les dirigeants africains ont manifestement résolu de prendre en main le destin de leur continent. L'Organisation de l'unité africaine a fait place à l'Union africaine, laquelle ne cesse de renforcer ses moyens de maintien de la paix et de médiation, ainsi que son mécanisme d'évaluation intra-africaine. Par ailleurs, la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) se poursuit.

44. De sérieux problèmes subsistent cependant. L'Afrique subsaharienne est à la traîne par rapport au reste du monde en développement pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Environ la moitié des conflits armés se déroulent en Afrique, où est déployée l'écrasante majorité des soldats de la paix des Nations Unies. Dans beaucoup de pays, le VIH/sida est extrêmement répandu.

45. Aider l'Afrique à se développer est devenu une des grandes priorités de l'ONU. Diverses initiatives régionales et internationales favorisent le règlement des conflits, la croissance économique, la consolidation de la démocratie et la mise en œuvre du NEPAD. Grâce à un accord récent conclu dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, le Nigéria pourra désormais consacrer chaque

année à des programmes d'atténuation de la pauvreté environ un milliard de dollars qui allaient auparavant au service de la dette. Au titre d'un nouveau partenariat, les Pays-Bas participent au financement des repas à base de produits locaux offerts dans les cantines scolaires du Ghana. De nombreux pays d'Afrique élaborent des plans décennaux de développement de l'éducation; au Kenya, au Malawi, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, où l'enseignement primaire est désormais gratuit, le taux de scolarisation augmente. Cette année, la Zambie a instauré la gratuité des services de santé de base dans les zones rurales et, au Burundi, la médecine est désormais gratuite pour les mères et les enfants.

46. Lors du Sommet de l'Afrique pour les engrais, qui s'est tenu en juin 2006 à Abuja (Nigéria), une stratégie commune devant permettre au continent de parvenir à l'autonomie alimentaire et enclencher la transformation économique des zones rurales nécessaire à l'élimination de la misère a été élaborée. Les dirigeants africains ont arrêté des objectifs pour 2007 et 2008, dans le cadre d'un plan d'action allant jusqu'à 2015 qui devrait aider les agriculteurs à adopter des méthodes plus productives (recours accru à des semences améliorées, aux engrais et à l'irrigation).

47. Par ailleurs, l'initiative Villages du Millénaire, dont l'objectif est de déterminer comment traduire en initiatives nationales et locales de développement, axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire, les engagements pris à l'échelon mondial, a été lancée dans le cadre du Projet Objectifs du Millénaire. Jusqu'ici, 10 pays se sont associés à cette initiative, financée par le PNUD.

48. Le système des Nations Unies offre son aide dans toute une série d'autres domaines. Le groupe d'experts indépendants que j'ai créé il y a deux ans vient de présenter son deuxième rapport, qui s'intitule « Des engagements aux résultats : aller de l'avant dans la mise en œuvre du NEPAD », dans lequel sont proposées diverses voies de progrès.

49. Un rapport du Bureau de mon Conseiller spécial pour l'Afrique publié en 2005 (« Resource Flows to Africa: An Update on Statistical Trends ») indique que si l'aide publique au développement demeure la principale source d'apports extérieurs pour l'Afrique, le volume des fonds transférés par des Africains qui travaillent hors du continent a dépassé celui des investissements étrangers directs au cours de la période 2000-2003. Des mesures devraient donc être prises pour favoriser l'augmentation du volume des transferts de fonds en réduisant le coût, afin que les ménages africains disposent de plus de moyens financiers, ce dont ils ont grand besoin.

50. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a par ailleurs organisé à Freetown, en juin 2005, en collaboration avec le Gouvernement sierra-léonais, une conférence sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans la perspective de la stabilité en Afrique. Les participants, des spécialistes africains et leurs partenaires internationaux, ont exposé ce que l'expérience leur avait appris et échangé des idées sur les moyens d'améliorer la structure, le fonctionnement et la mise en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion et donc d'œuvrer plus efficacement à la promotion d'une paix durable sur le continent. Une autre table ronde d'experts sur le rôle des ressources naturelles dans les conflits africains a été organisée au Caire, en juin 2006; elle avait pour objet de promouvoir une gestion des ressources socialement responsable et économiquement rationnelle dans les pays d'Afrique qui sortent de conflits.

51. Dans les années qui viennent, si elle entend rester fidèle à ses idéaux, l'Organisation se doit de répondre mieux encore aux besoins et aspirations des Africains, trop longtemps négligés.

Préservation de l'environnement

52. En 1992 s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) une grande rencontre internationale consacrée aux questions pressantes de la protection de l'environnement et du développement socioéconomique : la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (le « Sommet de la Terre »). Plus de 100 dirigeants politiques ont signé la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, approuvé la Déclaration de Rio et adopté l'Action 21, plan stratégique visant à éviter que l'environnement ne continue à se dégrader et à faire en sorte qu'il soit préservé au XXI^e siècle. La Commission du développement durable a été chargée de contrôler la suite donnée aux accords conclus au Sommet de la Terre et d'en rendre compte. Cinq ans plus tard, en 1997, l'Assemblée générale a tenu à New York une session extraordinaire au cours de laquelle elle a affirmé que les engagements pris au Sommet tenaient toujours et dressé le bilan de ce qu'avaient fait les pays, les organisations internationales et la société civile pour leur donner effet.

53. Depuis que j'ai pris mes fonctions, les gouvernements ont pris davantage conscience que la dégradation de l'environnement met en péril la sécurité de l'humanité. L'augmentation constante du nombre de ratifications des principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement montre que les pays sont de plus en plus déterminés à s'attaquer aux problèmes écologiques qui se posent à l'échelle de la planète. La préservation de l'environnement est un des piliers de la lutte contre la pauvreté et une condition indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation des Nations Unies cherche activement des moyens d'y contribuer.

54. En 2001, j'ai lancé une initiative sur le thème « Évaluation des écosystèmes à l'aube du troisième millénaire »; le rapport qui en résulte, publié en mars 2005, indique que nous devons absolument faire des progrès plus rapides sur le plan de la préservation de l'environnement, car 60 % des écosystèmes de la planète, tels que les terres arides, les forêts, les pêcheries, et même l'air que nous respirons, sont en train de se dégrader ou font l'objet d'une exploitation déprédatrice. Les organismes des Nations Unies doivent continuer à aider les pays à tenir compte de l'environnement dans leurs stratégies de développement et d'atténuation de la pauvreté. Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, adopté par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a pour objet d'aider les gouvernements des pays en développement ou en transition à se doter des moyens dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs écologiques, ainsi que les objectifs de développement relatifs à l'environnement sur lesquels la communauté internationale s'est mise d'accord, et donc à poursuivre leur développement dans le respect de l'environnement. Le PNUE, le PNUD et leurs partenaires redoublent d'activité pour donner effet à ce plan.

55. Au Sommet mondial de 2005, diverses mesures de protection de la planète ont été adoptées; les dirigeants ont notamment décidé qu'il faudrait disposer d'un cadre

institutionnel plus cohérent pour faire face aux problèmes écologiques de notre temps. L'Assemblée générale a commencé à examiner ces questions, et j'ai quant à moi institué un Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement qui est chargé d'améliorer la coordination de cette action. Ayant harmonisé leurs projets respectifs relatifs à la pauvreté et à l'environnement, le PNUE et le PNUD, deux des principaux organismes qui exécutent les projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial, ont, à une réunion de haut niveau organisée à l'occasion du Sommet mondial, lancé l'Initiative « Environnement et pauvreté ».

56. Il est particulièrement urgent de prendre des mesures pour enrayer les changements climatiques; la mise en œuvre d'une action mondiale est donc une priorité pour l'ONU. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, en février 2005, fut un moment historique. Mais ce n'est qu'un premier pas. Il faudrait qu'un consensus international plus solide se dégage quant aux objectifs à poursuivre après la première phase de l'application du Protocole, qui va de 2008 à 2012. En juillet 2006, 164 pays, comptant pour 60 % des rejets des pays industrialisés, avaient ratifié le Protocole. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de portée plus large, demeure l'instrument multilatéral de référence.

57. Tous les pays vont devoir, dans les années à venir, relever le défi des sources d'énergie nouvelles et durables. Les pouvoirs publics, les entreprises et les collectivités du monde entier ont un rôle important à jouer sur ce plan et sur celui de l'action plus vaste à mener pour, comme le dit la Déclaration du Millénaire, éviter à l'humanité tout entière de vivre sur une planète irrémédiablement abîmée par l'activité humaine et dont les ressources ne suffiraient plus à satisfaire ses besoins.

Chapitre III

Paix et sécurité

Prévention des conflits et recherche de la paix

58. L'ONU est née de la volonté d'empêcher la guerre et de trouver les moyens de régler les conflits. La Déclaration du Millénaire a réaffirmé qu'éviter les conflits meurtriers et mettre les gens à l'abri de la violence sont pour elle des priorités. Encore et encore, nous constatons combien il importe de rechercher la paix et de désamorcer les conflits avant qu'ils ne dégénèrent. Il est bien plus économique d'agir tôt pour attaquer à la racine les causes des conflits qui pourraient devenir violents, et d'user de diplomatie pour amener les parties à transiger, que d'attendre que la violence éclate ou que les conflits terminent leur œuvre destructrice.

59. Depuis une dizaine d'années, l'Organisation s'attache beaucoup plus à la prévention. Les efforts qu'elle a déployés pour donner effet à la Charte et à la Déclaration du Millénaire ont porté leurs fruits partout dans le monde. En Afrique, elle a aidé à instaurer la paix, ainsi qu'à la maintenir et à la consolider en Sierra Leone, au Libéria, en Angola, au Mozambique, au Cameroun, au Nigéria, et ailleurs encore. En Europe, les négociations sur le statut définitif du Kosovo, dans lesquelles elle joue le rôle de médiateur, se poursuivent, et à Chypre, elle s'efforce d'amener les parties à reprendre les négociations en vue d'un règlement global. En Asie, l'ONU soutient les efforts de réconciliation en Iraq et le processus de paix au Népal. En Asie centrale, j'ai lancé l'idée de créer un centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive; cette initiative bénéficie du soutien de cinq pays de la région. En ce qui concerne l'Amérique latine, l'Assemblée générale a mis fin en 2005 à ses examens annuels de la situation en Amérique centrale, marquant ainsi l'aboutissement de plus de 20 ans de fructueux efforts d'instauration de la paix dans la région. Parallèlement, l'Organisation mène des activités de prévention des conflits dans la région des Andes et au Guyana. Et dans bien d'autres lieux, en participant à la programmation du développement, en offrant leurs bons offices et par d'autres moyens, des représentants de l'ONU contribuent à maintenir l'équilibre là où il est précaire et aident leurs homologues nationaux à éviter la guerre.

60. Dans le domaine de la recherche de la paix, l'Organisation a, ces 10 dernières années, fait de nets progrès sur le plan institutionnel. J'ai pris acte avec une vive satisfaction des décisions du Sommet mondial de 2005 sur la prévention des conflits et la médiation, et suis heureux d'annoncer que diverses dispositions ont été prises pour y donner suite. Le Département des affaires politiques est en train de mettre sur pied un groupe d'appui à la médiation qui, en plus de recenser l'information sur les enseignements tirés de l'expérience, offrira un appui plus systématique aux médiateurs de l'ONU et de l'extérieur. Des progrès considérables ont également été accomplis dans le domaine de la prévention des conflits, sur les plans normatif, politique et institutionnel. Malheureusement, il reste beaucoup à faire pour que des mesures préventives efficaces puissent être prises chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Pour que les conflits armés aient moins de chances de se déclencher et de durer, il faut qu'aux niveaux systémique, structurel et opérationnel, les situations soient mieux comprises, les ressources soient plus abondantes, la coopération se renforce et les volontés se raffermissent.

Maintien de la paix

61. Les 10 dernières années ont bien montré que les activités de maintien de la paix des Nations Unies font une grande différence pour la sécurité des États et les libertés politiques individuelles. Des missions telles que celles qui ont été déployées en Sierra Leone, au Timor-Leste, en République démocratique du Congo et dans les Balkans se trouvent au cœur de l'action que j'ai menée en tant que Secrétaire général. Quand j'ai pris mes fonctions, l'ONU comptait moins de 13 000 soldats dans le monde et se remettait encore des revers subis au début des années 90. Aujourd'hui, 65 000 soldats et observateurs militaires, 7 500 policiers et plus de 15 000 civils, locaux et internationaux, font tourner 15 opérations de maintien de la paix et 3 missions politiques spéciales ou missions de consolidation de la paix (en Afghanistan, en Sierra Leone et au Timor-Leste). Le budget annuel des opérations de maintien de la paix est passé d'environ un milliard de dollars en 1997 à quelque 5 milliards aujourd'hui, soit 0,5 % des dépenses militaires mondiales. Alors qu'en 1997, les militaires et le personnel de police provenaient de quelque 70 pays, ils en représentent aujourd'hui plus de 100. En 1998, sur les 10 principaux fournisseurs de contingents, 4 appartenaient au monde en développement; aujourd'hui, tous les 10 en font partie.

62. Au cours de l'année écoulée, la transition du maintien à la consolidation de la paix s'est faite avec succès en Sierra Leone, et un appui a été fourni pour l'organisation d'élections en République démocratique du Congo, au Libéria, au Burundi et en Haïti, élections qui se sont déroulées régulièrement et, pour l'essentiel, dans le calme. En Afghanistan et en République démocratique du Congo, où la situation est particulièrement difficile, les opérations de maintien de la paix ont facilité des transitions politiques complexes.

63. Mais l'année écoulée nous a également rappelé à plusieurs reprises, et sans ménagement, combien le risque d'échec est grand. Les derniers Casques bleus ont quitté le Timor-Leste en mai 2005. Tout juste un an plus tard, une force internationale était de retour dans le pays, qui avait replongé dans la violence. Par ailleurs, s'il y a eu du mieux en République démocratique du Congo, des flambées de violence dans l'est du pays ont bien mis en évidence le climat difficile, et souvent hostile, dans lequel se déroulent les opérations de maintien de la paix.

64. La transformation des activités de maintien de la paix des Nations Unies n'est pas seulement quantitative. Notre rôle traditionnel, qui consiste à contrôler le respect de cessez-le-feu, demeure très important, mais, à présent, nous nous occupons aussi beaucoup de faciliter des processus politiques, afin que les pays et les territoires qui sortent d'un conflit puissent se doter d'un gouvernement légitime. Ce rôle fut particulièrement important au Kosovo, que l'ONU a temporairement administré et où elle mène actuellement le processus politique qui déterminera le statut futur du territoire. En outre, rien qu'en 2005, plus de 50 millions d'électeurs inscrits ont eu la possibilité de participer à des élections et des référendums tenus sous la surveillance de missions de maintien de la paix des Nations Unies. Et comme nous savons que des élections ne suffisent pas à créer un climat politique stable, nous aidons de plus en plus de gouvernements à réformer le secteur de la sécurité et à faire en sorte que l'ensemble de la population bénéficie d'une protection sociale. Au Libéria et en Haïti, nos missions s'intéressent de très près à la façon dont les services publics sont fournis et, avec des partenaires, aident les

autorités à assujettir la gestion des finances publiques au principe de la responsabilité.

65. Il faut des ressources considérables pour mener ces activités de renforcement des capacités. Je suis reconnaissant au Conseil de sécurité d'avoir, au cours de l'année écoulée, renforcé les mandats des missions en cours au Burundi, en République démocratique du Congo et en Haïti, et autorisé des transferts de personnel du Libéria à la Côte d'Ivoire et du Burundi à la République démocratique du Congo. Comme je l'ai déjà dit, pour pouvoir s'acquitter de mandats complexes, les missions doivent pouvoir s'associer un personnel civil d'élite, mis à sa disposition par les organismes des Nations Unies, d'autres organisations multilatérales et les États Membres. Cette année, nous avons fait un grand pas en avant avec l'approbation et la dotation en effectifs de la structure opérationnelle initiale d'une force de police permanente des Nations Unies. Nous devons poursuivre nos efforts pour que les meilleurs éléments, civils, militaires et policiers, puissent être déployés sur le terrain dans les délais les plus brefs.

66. Cela étant, la consolidation de la paix n'est pas seulement une affaire de personnel, mais aussi une affaire de temps. Ce qui s'est passé au Timor-Leste nous montre que, si les préoccupations de ceux qui fournissent des fonds et du personnel à l'ONU doivent toujours être prises en compte, il importe que la communauté internationale ne se retire pas trop tôt des pays traumatisés par des conflits. J'espère que la Commission de consolidation de la paix qui a, avec l'accord des deux gouvernements, décidé de se pencher sur la situation au Burundi et en Sierra Leone, jouera un rôle utile dans la coordination des activités de reconstruction des pays sortis de conflits.

67. Il nous faut aussi des partenaires solides. Cette année, nous avons continué à resserrer les liens avec d'autres organisations internationales; je suis très satisfait que l'Union européenne ait décidé de mettre des forces en attente à la disposition de la MONUC lorsque les élections parlementaires se sont tenues en République démocratique du Congo, et je remercie l'OTAN, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de l'aide qu'elles continuent d'apporter en vue de stabiliser la situation au Kosovo et d'y favoriser les progrès politiques. La coopération entre l'ONU et l'Union africaine s'est nettement resserrée, comme en témoigne la mission d'évaluation que les deux organisations ont conjointement dépêchée au Darfour en juin, laquelle leur a permis d'élaborer un plan commun de renforcement de l'actuelle Mission de l'Union africaine au Soudan et de formuler des recommandations concernant sa transformation en une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

68. Cependant, malgré la coopération et les efforts considérables de la communauté internationale, le fait est que le Gouvernement soudanais n'a pas encore approuvé le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies au Darfour. Force est de constater aussi que le Gouvernement érythréen fait obstacle au bon déroulement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée et que le Gouvernement burundais a demandé le retrait de l'Opération des Nations Unies au Burundi; ces réalités nous rappellent, une fois de plus, que l'appui politique des autorités locales est indispensable à l'instauration de la paix et de la stabilité et que, dans certains cas, les parties refusent cet appui à l'ONU quand elle en a le plus besoin. Les raisons en sont principalement politiques. Les parties ne considèrent pas nécessairement qu'une opération de maintien de la paix efficace est

dans leur intérêt. Des idées fausses circulent aussi souvent au sujet des objectifs des missions. Cela étant, une fois que les parties ont admis que les activités de maintien de la paix des Nations Unies n'ont d'autre but que de promouvoir la paix et la sécurité internationales, nous devons veiller à ce que les Casques bleus aient une conduite irréprochable et à ce que les missions aient les moyens dont elles ont besoin.

69. Nous savons que nous perdons parfois l'appui de la population locale en raison de nos déficiences, dont les plus évidentes apparaissent dans les cas d'exploitation et d'abus sexuels, que nous nous sommes d'ailleurs sérieusement efforcés d'éliminer ces dernières années. Nous savons aussi que, parfois, nous ne sommes pas crédibles parce que nous n'avons pas les moyens de faire face à tous les problèmes complexes qui se posent, par exemple aux actes de violence localisés, commis pour des raisons politiques, par des fauteurs de troubles, ou à la criminalité organisée. Trop souvent, notre image est ternie par la déception qu'engendre la lenteur des processus de développement et de mise en place des institutions. En pareil cas, notre moral aussi en prend un sérieux coup.

70. Nous devons surtout comprendre que le déploiement de soldats de la paix, qu'ils se trouvent ou non sous le commandement de l'ONU, ne permet d'instaurer une paix réelle que si la communauté internationale s'associe de près aux intéressés pour rechercher des solutions politiques et créer les conditions nécessaires à la reconstruction et au développement. Alors que les forces de maintien de la paix sont si fortement sollicitées, et si souvent exposées à de graves dangers, il ne faut pas oublier que leur présence ne facilite le dialogue, et ne sert vraiment que là où existe la volonté politique nécessaire, et qu'elle ne peut longtemps suppléer à cette volonté.

71. Alors que mon mandat touche à sa fin, et que nous cherchons encore les moyens de régler les grandes crises d'aujourd'hui, comme celles du Moyen-Orient et du Soudan, nous devons absolument continuer à mobiliser la volonté politique qui, seule, permet à nos investissements financiers et humains de donner des dividendes de paix.

Consolidation de la paix

72. Ces 10 dernières années, l'Organisation a consacré une part de plus en plus importante de son activité à la consolidation de la paix, qui consiste, dans un pays au sortir d'un conflit, à rétablir l'autorité de l'État, à relancer le dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile, à permettre à celle-ci de se régénérer et à rétablir les assises institutionnelles du développement économique et social.

73. Le bilan des activités de consolidation de la paix est loin d'être entièrement positif. On estime qu'un pays sur trois, voire un sur deux, retombe dans la guerre moins de cinq ans après le retour de la paix. Haïti et le Timor-Leste fournissent deux exemples récents de ce phénomène : une nouvelle flambée de violence dans l'un, la résurgence des tensions dans l'autre ont nécessité le retour d'une force internationale de maintien de la paix. Dans ces deux cas, comme dans d'autres, il s'est avéré impossible de contenir les luttes politiques dans les confins de l'ordre constitutionnel et de la légalité, faute d'avoir au départ prêté une attention suffisante au rétablissement des conditions institutionnelles et économiques de la stabilité.

74. Il ne faut pas s'étonner que la consolidation de la paix se solde souvent par un échec. La guerre, en effet, ne fait qu'aggraver les antagonismes politiques, les inégalités économiques et sociales, les pénuries de ressources et autres facteurs de tension qui sont à l'origine des conflits. La simple signature d'un accord de paix n'efface pas les causes d'un conflit; au mieux, l'accord de paix trace la voie à suivre pour les éliminer à terme. Après, le plus difficile reste à faire : appliquer l'accord et, plus généralement, créer les conditions indispensables à la reprise d'une vie politique et économique normale.

75. Pour explicables qu'ils soient, les revers de la consolidation de la paix n'en sont pas moins graves. En effet, le retour de la guerre ne signifie pas seulement que les ressources nationales et internationales consacrées au rétablissement de la paix et au relèvement ont été gaspillées; bien souvent, la reprise des combats qui consomme l'échec d'un accord de paix est plus sanglante que les épisodes de violence antérieurs, parce que les parties, ne croyant plus guère aux chances de réconciliation et de partage du pouvoir, sont prêtes à jouer le tout pour le tout, et se lancent souvent dans une guerre totale qui peut être extrêmement meurtrière.

76. Les parties à un conflit sont souvent conscientes de ce danger et ont parfois le courage de prendre les difficiles décisions qu'exigent la conclusion d'un compromis politique, la mise en place des indispensables garde-fous institutionnels et les sacrifices qui seuls peuvent amener la population à retrouver foi dans les perspectives de redressement et à se détourner de la guerre. L'expérience montre que la consolidation de la paix ne peut donner des résultats que si les dirigeants politiques des pays concernés y concourent. S'ils n'assument pas leurs responsabilités envers les citoyens en ouvrant la voie à la paix et au développement, une aide internationale, même massive, est de peu d'utilité.

77. La participation des responsables politiques des pays concernés est une condition nécessaire du succès de la consolidation de la paix, mais elle en est rarement la condition suffisante; l'aide internationale est dans bien des cas un facteur déterminant. De fait, malgré de graves revers, le soutien apporté par la communauté internationale à la mise en œuvre des accords de paix et à la consolidation de la paix est dans une large mesure à l'origine de la baisse de la prévalence de la guerre civile constatée dans le monde ces 10 dernières années, qui marque un succès d'importance historique.

78. Lorsqu'elle réussit, comme elle l'a fait en El Salvador, au Guatemala, au Mozambique, au Cambodge, au Rwanda et en Slavonie orientale, et a toutes chances de le faire au Burundi, en Sierra Leone et au Libéria, la consolidation de la paix montre le système des Nations Unies sous son meilleur jour et dans sa riche diversité.

79. L'ONU, est-il besoin de le rappeler, est avant tout une organisation dont l'action reflète la volonté de ses Membres. Si la consolidation de la paix illustre bien cette vérité première, c'est non seulement parce que les dirigeants des pays concernés y tiennent un rôle irremplaçable, mais aussi parce qu'elle est avant tout l'œuvre des États Membres, qu'il s'agisse des pays de la région où s'est déroulé le conflit, qui peuvent contribuer de façon décisive à la consolidation des instances nationales nouvellement créées, ou des pays donateurs qui financent pour l'essentiel l'effort de reconstruction et apportent un appui politique supplémentaire.

80. L'ONU s'appuie aussi sur un réseau de programmes et d'organismes spécialisés; certains, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le PNUD, jouent un rôle essentiel dans le relèvement de l'économie et la reconstruction des institutions des pays qui sortent d'un conflit; d'autres, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF, sont aux avant-postes de l'action humanitaire et de la reconstruction sociale.

81. L'ONU offre enfin toute une gamme de moyens opérationnels, dont la mise en œuvre, en particulier dans le cadre d'opérations de maintien de la paix qui désormais associent tous les éléments de l'engagement opérationnel des Nations Unies, est d'une importance capitale pour aider les parties à surmonter leurs antagonismes, instaurer des conditions de sécurité propices à l'apaisement des tensions et assurer l'affectation des ressources nécessaires à la restauration de l'appareil de l'État et de l'infrastructure sociale.

82. Les 10 dernières années illustrent les difficultés que soulève l'exercice coordonné des responsabilités relevant de ces multiples fonctions. C'est précisément du souci d'une meilleure coordination que procède la création de la Commission de consolidation de la paix. L'institution de cet organe promet à mon avis de rendre la consolidation de la paix plus efficace, et ses résultats moins aléatoires, pour les raisons suivantes : tout d'abord, la nouvelle Commission est une instance de collaboration entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité; ensuite, elle permet à de plus nombreux États, en particulier aux principaux acteurs régionaux et aux États qui fournissent le gros des ressources financières et des contingents, de participer aux travaux du Conseil de sécurité; la Commission a aussi vocation à considérer l'engagement de la communauté internationale par-delà le terme normal d'une opération de paix; elle est de plus le lieu où des représentants de tous les organismes des Nations Unies, y compris les institutions financières internationales, peuvent rencontrer ceux des États Membres qui participent le plus à la consolidation de la paix; enfin et surtout, la Commission est le lieu où les dirigeants des pays concernés peuvent exposer leurs ambitions et leurs priorités en matière de reconstruction.

83. La Commission de consolidation de la paix a été lente à se mettre en place et n'est pas encore en mesure de réaliser tout son potentiel. Cependant, les meilleures choses demandent souvent une longue maturation, et nous devons nous garder de tirer des conclusions pessimistes du fait que le nouvel organe en est encore à réfléchir aux meilleurs moyens de s'acquitter de son mandat. La création d'un Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'un Fonds pour la consolidation de la paix viendra compléter la panoplie des moyens dont dispose la Commission. Je prévois que durant les 10 prochaines années, la Commission sera au cœur de l'action menée par l'Organisation et par la communauté internationale pour la consolidation de la paix, aidant l'ONU à mieux s'acquitter d'un rôle que le Sommet mondial de 2005 a très justement qualifié d'essentiel.

Lutte antiterroriste

84. La menace que le terrorisme fait peser sur la paix, la sécurité internationale et le développement est devenue plus présente durant les 10 dernières années. La

communauté internationale a réagi en prenant un certain nombre de décisions importantes en vue d'asseoir sur des bases juridiques solides son action concertée contre le terrorisme, adoptant notamment 13 instruments universels ainsi que divers protocoles et amendements. La Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, dernier en date de ces instruments, a été ouverte à la signature lors du Sommet mondial de septembre dernier. Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants des pays du monde entier ont pris la résolution d'agir de concert pour faire échec au terrorisme international. Lors du Sommet mondial de 2005, ils ont pour la première fois condamné fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts. J'ai bon espoir dans la conclusion d'une convention globale contre le terrorisme international.

85. Face à la montée du risque terroriste, l'Organisation des Nations Unies a considérablement développé ses activités antiterroristes. Les textes fondamentaux adoptés par le Conseil de sécurité, à savoir ses résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 1540 (2004) et 1624 (2005), et les travaux des groupes d'experts qui assistent les trois organes subsidiaires s'occupant de lutte antiterroriste ont conduit les États à mieux assumer la responsabilité qui leur incombe de prendre des mesures concrètes pour priver les terroristes de leurs sources de financement, bloquer leurs déplacements et les empêcher de se procurer des armes de destruction massive, ainsi que pour réprimer les incitations au terrorisme. La liste des organismes des Nations Unies qui s'occupent des divers aspects de la prévention et de la répression du terrorisme est longue et très diversifiée; y figurent, parmi bien d'autres et outre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Interpol, l'UNESCO, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale et l'OMS.

86. Cependant, l'afflux des demandes d'assistance technique présentées par les États Membres pour la mise en œuvre des instruments universels et les difficultés que soulève la coordination des activités des organismes des Nations Unies de plus en plus nombreux qui participent à la lutte antiterroriste indiquent qu'il est temps d'adopter une stratégie antiterroriste globale, cohérente et rigoureusement articulée.

87. Au Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont accueilli favorablement les propositions que j'avais formulées en mars 2005 à Madrid sur ce que je voyais comme les cinq volets de cette stratégie, et ont convenu de s'en inspirer en vue de doter la communauté internationale d'une stratégie qui la rende plus forte face aux terroristes et qui, dans le même temps, affaiblisse ces derniers. Ils m'ont de plus demandé de faire des propositions en vue de renforcer les moyens dont dispose le système des Nations Unies pour aider les États à lutter contre le terrorisme et d'améliorer la coordination des activités antiterroristes des Nations Unies.

88. En avril 2006, j'ai présenté un premier rapport intitulé « S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale ». Les recommandations que j'y formule procèdent de ma conviction profonde que nulle cause, si juste soit-elle, ne saurait justifier le terrorisme. Ces recommandations comprennent cinq volets principaux : dissuader les groupes tentés par le terrorisme d'y recourir ou de le soutenir; priver les terroristes des moyens de commettre des attentats; dissuader les États de soutenir les groupes terroristes; renforcer les moyens nationaux de prévention du terrorisme; enfin, défendre les droits de l'homme dans le contexte du terrorisme et de la lutte antiterroriste.

89. Tout au long du rapport, je suggère des mesures d'ordre pratique qui permettraient à l'ONU et aux autres organisations internationales, à la société civile et au secteur privé de mettre à profit leurs complémentarités pour lutter ensemble contre le terrorisme, dans le respect du droit et des libertés fondamentales. Au fil des années, la communauté internationale a pris conscience que la lutte antiterroriste et la défense des droits de l'homme, loin d'être incompatibles, étaient indissociables et complémentaires. Elle mesure mieux aussi combien il importe de promouvoir des idéaux pacifiques et se rend compte que le terrorisme n'est pas le propre de telle ou telle région, idéologie ou religion et ne vise pas seulement certains groupes de pays ou certains peuples. Dans cette optique, il apparaît plus utile que jamais de favoriser le dialogue des civilisations.

90. J'ai la conviction que le système des Nations Unies peut à bien des égards jouer un rôle décisif dans la lutte antiterroriste, qu'il s'agisse de promouvoir l'état de droit et l'instauration d'appareils efficaces de justice pénale, de veiller à ce que les États disposent des moyens voulus pour prévenir et réprimer le financement du terrorisme, ou encore de renforcer les dispositifs visant à empêcher les terroristes de se procurer des agents nucléaires, biologiques, chimiques ou radiologiques. La prévention du terrorisme biologique, en particulier, soulève des problèmes redoutables, auxquels la communauté internationale ne pourra faire face que si elle envisage sans tarder des moyens d'action radicalement nouveaux. Dans cet esprit, j'ai recommandé dans mon rapport qu'une large concertation ait lieu sur les moyens d'éviter que les progrès de la biotechnologie ne soient exploités à des fins destructrices. Nous nous devons aussi de ne jamais oublier les victimes, dont le sort montre le terrorisme dans toute son horreur; il est indispensable de défendre leurs droits, de leur donner les moyens de se faire entendre et de les aider à retrouver une vie normale. Certes, la responsabilité en incombe avant tout aux États, mais les organismes compétents des Nations Unies peuvent aussi jouer un rôle utile.

91. Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, j'ai décidé de rendre permanente l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme que j'ai constituée voici un an. L'Équipe spéciale, où sont représentés 23 organismes et programmes des Nations Unies s'occupant de divers aspects de la lutte antiterroriste, a pour mission de coordonner les activités de lutte antiterroriste à l'échelle du système des Nations Unies et de veiller à leur cohérence. J'ai aussi décidé de désigner au Secrétariat un coordonnateur pour une campagne de sensibilisation du public à la lutte antiterroriste, et j'ai proposé la création d'un groupe informel où des représentants des organismes des Nations Unies qui fournissent une assistance technique, des donateurs et des bénéficiaires pourraient échanger des informations et coordonner leurs actions.

92. Je sais gré à l'Assemblée générale d'avoir suivi mes recommandations quant aux moyens de stimuler le débat sur une stratégie mondiale de lutte antiterroriste. L'adoption d'une telle stratégie est de nature à renforcer les mesures opérationnelles de lutte antiterroriste, et marquera une avancée historique en montrant que les 192 États Membres de l'Organisation sont résolus à vaincre le fléau du terrorisme et entendent s'en donner les moyens. J'espère qu'un accord interviendra très rapidement sur la teneur de la stratégie. Tous les États, petits ou grands, puissants ou non, sont exposés au terrorisme et à ses conséquences. Tous ont intérêt à ce qu'une stratégie de lutte contre ce fléau soit adoptée.

Désarmement et non-prolifération des armes de destruction massive

93. La question de l'élimination des armes « permettant des destructions massives » est à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 1946. Ces 10 dernières années ont d'abord été marquées par diverses avancées prometteuses, mais il a fallu ensuite déchanter. En 1995, les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont décidé de proroger indéfiniment la période de validité du Traité. Un an plus tard, le Traité sur l'arrêt complet des essais nucléaires était signé. En 2000, la Conférence d'examen des États parties au TNP a souscrit à de nouveaux engagements politiques en faveur de la réalisation des objectifs du Traité. En 2005, les États Membres ont eu par deux fois l'occasion de renforcer l'assise du TNP, d'abord lors de la Conférence d'examen tenue en mai, puis lors du Sommet mondial de septembre. Ils ont malheureusement manqué ces deux occasions, ne parvenant pas à adopter une position commune sur la non-prolifération et le désarmement et révélant ainsi la division inquiétante, et de plus en plus profonde, de la communauté internationale sur ce qui est sans doute le pire danger menaçant la paix et la prospérité internationales. Néanmoins, des progrès remarquables ont été faits sur la voie de l'acceptation universelle de l'interdiction de recourir aux armes chimiques. Le nombre des États parties à la Convention sur les armes chimiques, entrée en vigueur en 1987, atteint maintenant 178. Cet instrument est le premier à prévoir un régime rigoureux de vérification internationale applicable à une catégorie entière d'armes de destruction massive. Depuis 1995, 21 États se sont joints aux parties à la Convention sur les armes biologiques, dont le nombre, qui atteint maintenant 155, reste néanmoins insuffisant; de plus, le défaut de moyens de vérification demeure préoccupant.

94. L'Organisation continue aujourd'hui de prendre une part active et importante à l'action menée pour contenir la prolifération des armes les plus meurtrières. Dans plusieurs des principaux discours que j'ai prononcés cette année, j'ai exprimé ma très vive inquiétude à voir la communauté internationale hésiter entre deux voies divergentes. La première, celle de l'engagement actif de tous les États Membres, peut nous mener à un monde où la prolifération des armes nucléaires, d'abord contenue, finira par régresser grâce au renforcement de la confiance, au dialogue et à des accords négociés. La seconde, ô combien dangereuse, risque de déboucher sur un monde d'une terrifiante instabilité, où les armes de destruction massive deviendraient le langage des relations internationales et où des acteurs non étatiques pourraient se procurer les moyens de perpétrer des attentats terroristes aux conséquences catastrophiques.

95. Plus que jamais, il est urgent de faire sortir les négociations multilatérales de l'impasse et de remettre le désarmement au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. En ce moment crucial, nous devons nous souvenir des résultats que l'application du TNP a permis d'obtenir. Presque universellement ratifié, le Traité a solidement établi les normes à respecter pour empêcher la prolifération nucléaire. Or, malgré son succès, sa quasi-universalité et sa résistance à l'épreuve du temps, le TNP est souvent tenu pour quantité négligeable.

96. J'ai aussi appelé l'attention sur la nécessité de remédier à deux situations préoccupantes. D'une part, il est très regrettable que les négociations sur la situation dans la péninsule de Corée piétinent, alors que les pourparlers à six ont abouti en septembre 2005 à un accord prévoyant un ensemble de principes en vue de la

dénucléarisation vérifiable de la péninsule. D'autre part, il importe que la République islamique d'Iran permette à l'AIEA de procéder aux vérifications propres à rassurer le monde quant à l'objet exclusivement pacifique de ses activités nucléaires. Dans les deux cas, il importe de trouver une issue qui non seulement soit pacifique, mais aussi préserve l'intégrité du TNP.

97. Quelques progrès ont certes été faits sur la voie du désarmement, mais les arsenaux nucléaires renferment encore des milliers d'engins, dont beaucoup sont prêts pour un déclenchement immédiat. De plus, les essais de missiles qui, de nouveau, ont eu lieu en 2006, illustrent ce qu'implique l'absence d'un instrument international réglementant la possession de ces vecteurs. Si elle entend vraiment empêcher une prolifération nucléaire débridée, la communauté internationale se doit de consacrer les efforts nécessaires à une concertation qui puisse aboutir à un consensus sur les menaces nucléaires les plus pressantes. Le débat opposant ceux qui subordonnent toute nouvelle mesure de non-prolifération à des avancées sur le front du désarmement à ceux qui veulent faire passer la non-prolifération en premier est à mon avis un faux débat. Les impératifs de la sécurité internationale commandent en effet que l'on progresse simultanément sur les deux fronts.

98. En juin dernier, à Genève, j'ai constaté que la Conférence du désarmement semblait résolue beaucoup plus fermement que ces dernières années à avancer dans l'élaboration de son programme de travail, et j'y vois un signe encourageant. Pour la première fois depuis 10 ans, la Conférence a entrepris de se fixer des échéances, en s'attachant à tenir compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité. M'exprimant à Genève, j'ai souligné l'importance des propositions de la Chine et de la Fédération de Russie sur la prévention de l'armement spatial, et j'ai appelé l'attention sur les idées novatrices avancées par les États-Unis en vue de l'adoption d'un instrument qui interdirait la production de matières fissiles à des fins militaires. J'espère que ces initiatives annoncent des négociations plus fécondes.

99. L'AIEA poursuit son travail admirable, procédant aux vérifications prévues par le TNP et veillant aux aspects pratiques de sa mise en œuvre. Le prix Nobel de la paix, décerné à M. El Baradei, Directeur général de l'Agence, pour l'œuvre accomplie par celle-ci, est un nouveau témoignage de la haute importance du rôle que lui-même et l'institution qu'il dirige jouent actuellement.

100. Je relève aussi avec satisfaction qu'en avril dernier, le Conseil de sécurité a reconduit les dispositions de sa résolution 1540 (2004), par laquelle il avait décidé que tous les États devaient prendre et faire appliquer des mesures administratives et réglementaires efficaces visant notamment à empêcher des acteurs non étatiques de se procurer des armes de destruction massive.

101. En avril dernier également, dans mon rapport intitulé « S'unir contre le terrorisme », j'ai souligné les effets dévastateurs que pourrait avoir un attentat terroriste dont les auteurs utiliseraient des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou radiologiques. Dans ce rapport, je signale aussi qu'on a tendance à négliger les dangers du bioterrorisme, à savoir le détournement par des acteurs non étatiques, à des fins destructrices, d'agents biologiques ou de toxines, alors qu'ils comptent parmi ceux qui mettent le plus gravement en péril la paix et la sécurité internationales. Aussi, ai-je recommandé la création d'une instance réunissant toutes les parties concernées, en vue de favoriser une initiative mondiale tendant à limiter le danger de détournement des acquis de la biotechnologie.

102. La prolifération des armes légères continue de menacer gravement la paix et la sécurité dans de nombreuses régions du monde. En vérité, ces armes ne méritent guère leur nom si l'on considère les destructions massives qu'elles causent. Dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qu'ils ont adopté en 2001, les États Membres se sont engagés à s'attaquer d'urgence au problème du commerce illicite des armes légères. Je relève avec satisfaction que l'Assemblée générale, en décembre 2005, a adopté un instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères illicites. Toutefois, je trouve décevant que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, qui a eu lieu cette année, se soit achevée sans qu'intervienne un accord sur de nouvelles mesures visant à mettre un terme au commerce illicite des armes légères. La Conférence s'est tout de même révélée utile en amenant la communauté internationale à porter de nouveau son attention sur le problème et en montrant que les États Membres restent résolus à se fonder sur le Programme d'action pour mettre un frein au commerce illicite des armes légères.

103. Dans le domaine du désarmement comme dans celui de la non-prolifération, nous devons faire face aujourd'hui à des défis plus graves, plus divers et, à bien des égards, plus chargés de menaces que jamais. Les Nations Unies ne peuvent espérer se montrer à la hauteur que si tous les États Membres font preuve de la même détermination, de la même ouverture à des idées nouvelles et du même pragmatisme. Pour l'ONU du XXI^e siècle, mon ambition est de voir s'affermir la détermination à avancer simultanément sur trois fronts : la sécurité, le développement et les droits de l'homme; dans ces trois domaines, indissociables parce qu'interdépendants, l'échec ne nous est pas permis.

Chapitre IV

État de droit, droits de l'homme et affaires humanitaires

État de droit

104. L'Organisation des Nations Unies a été créée au lendemain d'une terrible guerre pour qu'à l'avenir, les relations entre nations soient fondées sur le droit international et le respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine. La primauté du droit est le principe même de la mission de l'Organisation et de son œuvre. Ce principe vaut aussi bien à l'échelle internationale qu'à l'intérieur de chaque État. Aussi la Déclaration du Millénaire réaffirme-t-elle l'attachement de toutes les nations à l'état de droit, condition primordiale du progrès de l'humanité vers un monde plus sûr et plus prospère.

105. Sur le plan international, les 10 dernières années ont été marquées avant tout par des avancées dans le domaine de la justice pénale. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, créés respectivement en 1993 et en 1994 par le Conseil de sécurité, ont été les premières institutions de ce type à être mises sur pied depuis la création du Tribunal militaire international de Nuremberg. Ils sont l'expression de la volonté de la communauté internationale de ne plus tolérer que des violations graves du droit international restent impunies. Il importe de continuer d'apporter aux deux tribunaux le soutien dont ils ont besoin pour poursuivre diligemment leurs travaux et achever l'exécution de leur mandat. J'engage les États Membres à coopérer pleinement avec eux et à faire droit à leurs demandes de remise d'inculpés.

106. L'un des grands mérites de ces tribunaux, et peut-être le plus durable, est d'avoir fait entrer dans les mentalités l'idée que ceux qui se rendent coupables de crimes au regard du droit international s'exposent à de vigoureuses poursuites. L'œuvre pionnière des deux tribunaux a d'ailleurs inspiré pour une part la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et des Formations extraordinaires des tribunaux cambodgiens. Pour aider à la mise en place de ces nouveaux tribunaux, l'ONU s'est inspirée de l'expérience des deux premiers. À la différence de ceux-ci, les tribunaux de la seconde génération comprennent des magistrats du pays concerné et appliquent à la fois des règles du droit interne et des règles du droit international.

107. Vers la fin de 2005, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1644 (2005), m'a prié d'entreprendre les démarches préalables à la création d'un tribunal international pour le Liban chargé de juger les personnes mises en cause dans l'attentat à la bombe qui, le 14 février 2005, a coûté la vie à M. Rafik Hariri, ancien Premier Ministre, et à d'autres personnes. La contribution du Secrétariat aux préparatifs de la création de ce tribunal consistera en particulier à veiller à ce que la nouvelle juridiction soit à même d'appliquer les principes les plus rigoureux de la justice internationale. Par ailleurs, en application de la résolution 1606 (2005) du Conseil de sécurité, le Secrétariat suit pour le Burundi une démarche qui tend à associer des instances judiciaires et non judiciaires, et étudie avec le Gouvernement burundais les mesures à prendre pour instituer un cadre juridique à l'intérieur duquel pourraient fonctionner simultanément un tribunal et une commission de la vérité et de la réconciliation. Là encore, le Secrétariat s'inspirera de l'expérience des tribunaux créés précédemment.

108. La création en 2002 de la Cour pénale internationale a marqué l'aboutissement d'un long travail qui procédait de la volonté de mettre fin à l'impunité et d'affirmer la primauté du droit en faisant en sorte que ceux qui commettent le crime de génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre n'échappent plus à l'action de la justice. La création de cette instance permanente, à vocation universelle, a constitué une avancée majeure qui souligne la volonté de la communauté internationale de ne plus tolérer l'impunité de ces crimes graves entre tous. Les États parties au Statut de la Cour pénale (Statut de Rome) sont aujourd'hui au nombre de 100. L'une des caractéristiques les plus importantes du Statut de la Cour pénale est qu'il laisse aux instances judiciaires nationales compétentes la faculté d'agir avant que la Cour n'exerce sa juridiction. Depuis 2004, la Cour pénale a ouvert des enquêtes sur la situation en République démocratique du Congo, la situation en Ouganda et la situation au Darfour, cette dernière lui ayant été déferée par décision du Conseil de sécurité. Un ressortissant de la République démocratique du Congo, soupçonné d'avoir commis des crimes de guerre, a été arrêté et remis à la Cour en mars 2006. En octobre 2005, la Chambre préliminaire de la Cour a lancé des mandats d'arrêt visant cinq des principaux chefs de l'Armée de résistance du Seigneur pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis en Ouganda à partir de juillet 2002. Pour que de nouveaux progrès puissent être faits dans le domaine de la justice internationale, il importe que le nombre des États parties au Statut de la Cour pénale augmente.

109. La justice est l'une des conditions fondamentales d'une paix durable, et il importe en particulier qu'elle soit rendue, éventuellement par des institutions transitoires, durant les périodes troublées qui accompagnent et suivent les conflits. Quelles que soient les pressions qui cherchent à l'en dissuader, la communauté internationale se doit de considérer la justice et la paix comme des impératifs complémentaires. Il n'y a pas à choisir entre la justice et la paix, même s'il est parfois impossible d'agir sur deux fronts pour les défendre simultanément. Transiger sur ce point serait d'autant plus condamnable qu'il est désormais bien établi que les crimes au regard du droit international ne sont pas amnistiables.

110. Comme je l'ai fait observer dans mon rapport du 23 août 2004 au Conseil de sécurité sur le rétablissement de l'état de droit et l'administration de la justice en période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, la primauté du droit est, durant les périodes de transition, un principe de gouvernance en vertu duquel tous les particuliers et toutes les institutions et entités publiques ou privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme. De nombreux organismes des Nations Unies s'emploient, à des degrés divers, à instaurer ou renforcer l'état de droit, notamment en veillant à ce que la justice soit rendue durant les périodes de transition. Nous nous sommes attachés, au moins dans le domaine de la consolidation de la paix, à rendre à cet égard notre action à la fois plus efficace et plus cohérente. Je ne doute pas que les travaux de la Commission de consolidation de la paix nous permettront de poursuivre dans cette voie, en aidant les États à veiller au respect de la primauté du droit même dans les régions en proie à des troubles.

111. Le principe de la primauté du droit doit aussi s'appliquer aux travaux des organes des Nations Unies. Je relève à cet égard avec satisfaction que le Conseil de sécurité a récemment confirmé sa volonté de veiller à ce que des règles claires et équitables régissent l'établissement et l'actualisation des listes de particuliers et

d'entités visés par les régimes de sanctions et l'octroi de dérogations à ces régimes pour motifs humanitaires.

112. M'exprimant en 2004 devant l'Assemblée générale, j'ai dit qu'il était nécessaire d'instaurer ou de renforcer dans le monde entier l'état de droit, c'est-à-dire un ordre régi non par la loi du plus fort, mais par la force de la loi. Je me suis aussi déclaré inquiet de voir la primauté du droit battue en brèche un peu partout dans le monde. Collectivement et individuellement, les États Membres doivent manifester leur volonté de respecter et de défendre les principes du droit qui sont au cœur de la vocation même de notre Organisation.

Droits de l'homme

113. Les droits de l'homme ont pris ces 10 dernières années une place de plus en plus importante dans l'activité de l'Organisation, et il faut s'en réjouir. Les États, dans la Déclaration du Millénaire aussi bien que dans le Document final du Sommet mondial de 2005, ont tenu à réaffirmer l'impératif catégorique qui place les droits de l'homme au cœur de la mission de tous les organismes des Nations Unies et impose à chacun d'eux le devoir de les défendre.

114. La défense systématique de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, est l'un des thèmes fondamentaux des réformes de l'Organisation dont j'ai pris l'initiative depuis 1997. L'action menée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour amener les organismes des Nations Unies à lier plus étroitement leurs activités normatives à leurs activités opérationnelles va dans ce sens. Ces organismes ont tous fait des progrès à cet égard, et ce dans de multiples domaines. Afin que ces progrès ne restent pas sans suite, il importe, comme je l'ai souligné dans mes rapports de 2002 et 2005 sur la réforme de l'ONU, de prêter davantage attention à l'aide dont ont besoin les États Membres pour renforcer leurs moyens de protection des droits de l'homme. Lors du Sommet mondial de 2005, les États ont manifesté plus clairement que jamais leur volonté politique de renforcer les moyens dont dispose le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour favoriser l'intégration de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans les politiques nationales.

115. Lors du Sommet mondial, les États Membres, afin que les droits de l'homme occupent la place qui leur revient dans le système des Nations Unies, ont décidé de créer, comme je l'avais recommandé, un Conseil des droits de l'homme élu directement par l'Assemblée générale, et appelé à collaborer tant avec le Conseil de sécurité qu'avec le Conseil économique et social. En mars 2006, l'Assemblée générale a adopté une résolution portant création du Conseil, qui remplace la Commission des droits de l'homme. L'un des aspects importants du mandat du Conseil est qu'il prévoit que celui-ci doit procéder périodiquement à l'examen du respect par chaque État de ses obligations en matière de droits de l'homme, selon une formule d'examen périodique universel. Les 47 membres du Conseil ont été élus le 9 mai; ils ont pris l'engagement d'apporter tout leur concours à l'exécution du mandat du Conseil et de promouvoir et protéger les droits de l'homme en observant les normes les plus rigoureuses. J'ai prononcé une allocution devant le Conseil lors de sa séance inaugurale, le 19 juin, comme l'ont fait de nombreuses autres personnalités. Le Conseil a déjà pris plusieurs décisions importantes, notamment adopté la Convention internationale pour la protection de toutes les

personnes contre les disparitions forcées et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il a décidé aussi de créer deux groupes de travail intergouvernementaux à composition non limitée qui se réuniront entre ses sessions, dont l'un est chargé de définir les modalités d'application de la formule d'examen périodique universel, et l'autre de faire des recommandations précises sur la question du réexamen de tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions, et de proposer le cas échéant des améliorations et des mesures de rationalisation, en vue du maintien d'un système permettant le recours à des procédures extraconventionnelles et à des experts et d'une procédure d'examen des plaintes.

116. En adoptant le Document final du Sommet mondial de 2005, les États ont signifié clairement qu'ils assumaient sans réserve la responsabilité collective de préserver les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Pour la première fois, les États Membres ont manifesté solidairement la volonté, pour ce faire, de prendre rapidement, par l'entremise du Conseil de sécurité, des mesures énergiques les engageant collectivement lorsque les moyens pacifiques sont inopérants et les autorités nationales manifestement défailtantes. En prenant cette décision, les États ont repris à leur compte le « plus jamais » des fondateurs de l'Organisation, renouvelant une noble promesse qu'il importe maintenant de traduire dans l'action.

117. Après la parution de mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », le Haut Commissaire aux droits de l'homme a publié en mai 2005 son plan d'action, qui définit les grandes orientations de l'action future du Haut Commissariat. Au début de 2006, le Haut Commissaire a publié son premier plan de gestion stratégique biennal, qui expose comment le Haut Commissariat entend donner corps aux grandes idées formulées dans le plan d'action, passe en revue tous les domaines où il prévoit d'être particulièrement actif et indique les ressources dont il aura besoin. Dans le courant de l'automne 2005, l'Assemblée générale a manifesté son soutien à l'application du nouveau plan en décidant de doubler progressivement, sur cinq ans, le budget ordinaire du Haut Commissariat. Pour l'exercice biennal 2006-2007, cette décision a permis de prévoir 91 postes supplémentaires et 20 millions de dollars de crédits additionnels.

118. Le plan d'action du Haut Commissaire appelle l'attention sur diverses lacunes de l'action sur le terrain et sur la nécessité d'un effort concerté de la part du Haut Commissariat, d'autres organismes des Nations Unies et des pays concernés pour combler ces lacunes et mieux assurer la protection et l'exercice effectif des droits de l'homme. Le programme « Action 2 » que j'ai établi dans le prolongement de mon rapport de 2002 intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » est mis en œuvre sous la direction du Haut Commissariat, avec le concours des organismes qui font partie du système des Nations Unies pour le développement ou sont représentés au Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Avec l'expansion des activités réalisées sur le terrain, il va falloir veiller plus étroitement à la bonne coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies afin qu'elle favorise au maximum le développement de dispositifs nationaux viables et efficaces de protection des droits de l'homme.

119. Les organes institués par les instruments internationaux ont progressé dans l'harmonisation de leurs méthodes de travail et dans la recherche de formules qui puissent aider les États parties à respecter leurs engagements et remplir leurs obligations en matière de présentation de rapports. Des directives sur

l'établissement de rapports récapitulatifs ont été communiquées aux États parties. En mars 2006, le Haut Commissaire a présenté un document de réflexion où il développe la proposition qu'il avait faite dans son plan d'action de confier le suivi de l'application de tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à un organe permanent unique. L'étude des voies à suivre pour une réforme pourra s'appuyer sur ce document.

120. Les mécanismes extraconventionnels ont joué un rôle important dans la protection des droits de l'homme. De septembre 2005 à juin 2006, ils ont permis d'organiser des missions exploratoires dans plus de 40 pays. Durant la même période, ils ont permis aussi d'adresser à 125 pays, répartis entre toutes les régions du monde, plus de 900 communications intéressant près de 2 500 particuliers. C'est grâce également aux mécanismes extraconventionnels qu'il a été possible de réaliser un certain nombre d'études thématiques extrêmement utiles sur divers sujets se rapportant aux mandats des organes institués par les instruments internationaux.

121. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme, conformément à mon programme de réformes et au plan d'action du Haut Commissaire, a entrepris d'accroître sa présence dans les pays et de développer ses activités opérationnelles sur le terrain. En 2005, le Haut Commissariat a ouvert trois nouveaux bureaux, au Népal, au Guatemala et en Ouganda.

122. Les attributions que le bureau du Haut Commissariat au Népal s'est vu confier pour la protection et la promotion des droits de l'homme sont très larges et consistent notamment à exercer une surveillance dans tout le pays. Pendant les manifestations et protestations qui ont eu lieu en avril 2006, les équipes de surveillance du Haut Commissariat, présentes dans tout le pays, ont suivi de près les événements, s'efforçant de calmer les passions et rendant visite à plus d'un millier de personnes arrêtées durant les troubles. Grâce aux antennes dont il dispose dans toutes les régions du pays et à la surveillance rapprochée qu'il exerce, le Haut Commissariat s'est montré à même de jouer un rôle irremplaçable dans la protection des droits de l'homme sur le terrain.

123. À la suite des incidents violents qui ont eu lieu cette année au Timor-Leste en avril et mai, le Gouvernement timorais a demandé à l'ONU de charger une commission indépendante d'enquêter. J'ai chargé le Haut Commissaire aux droits de l'homme de constituer la commission spéciale indépendante chargée d'enquêter au Timor-Leste. Celle-ci a commencé ses travaux sur place en juillet et m'en rendra compte d'ici à octobre.

124. Dans mon rapport de 2005 intitulé « Dans une liberté plus grande », j'ai affirmé que les droits de l'homme constituaient le troisième pilier de la mission de l'Organisation, les deux autres étant le développement et la sécurité. La défense de la cause des droits de l'homme est entrée dans une ère nouvelle, dominée par l'action. Les réformes décidées l'an dernier et celles qui se préparent témoignent de cette évolution; grâce à elles, l'Organisation sera mieux à même de tenir les promesses de la Charte.

Démocratie et gouvernance

125. La démocratie a très sensiblement gagné du terrain durant les 10 dernières années. Aujourd'hui, les États sont plus nombreux que jamais dans l'histoire à être

gouvernés par des dirigeants librement élus. C'est là le signe de progrès importants sur le plan du respect des droits de l'homme et des libertés, en particulier de la liberté d'exercer des choix politiques. La participation sans exclusive des citoyens à la vie politique et des élections libres mettant en concurrence plusieurs partis sont des conditions nécessaires, quoique insuffisantes, de la démarginalisation des pauvres et du règlement pacifique durable des conflits.

126. Ces dernières années, des élections ont marqué le franchissement d'une étape décisive dans plusieurs pays traumatisés par un conflit. L'ONU a joué là un rôle essentiel, aidant à organiser et surveiller les élections en Afghanistan, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Haïti, en Iraq, au Libéria et en Palestine; son aide a porté sur l'établissement des listes électorales, l'administration des bureaux de vote, la rédaction de lois régissant le régime électoral et le renforcement des commissions électorales indépendantes. Le succès du scrutin qui a eu lieu en septembre 2005 en Afghanistan pour l'élection des membres de la « Chambre du peuple », nouvellement créée, a été marqué en particulier par le fait que, sur les 249 sièges à pourvoir, 68 sont allés à des femmes. L'opération d'assistance électorale à la République démocratique du Congo, dont le coût est estimé à 432 millions de dollars, est la plus ambitieuse jamais entreprise par l'ONU. Dans ce pays en train de se relever d'une longue période de crise, les dernières élections mettant en présence plusieurs partis politiques remontaient à 1965. En Côte d'Ivoire, la complexité de la situation politique et des perspectives électorales a amené l'ONU à inaugurer une nouvelle forme d'assistance : la désignation d'un haut représentant des Nations Unies pour les élections et l'assistance électorale, chargé d'aider à aplanir les désaccords sur les modalités du scrutin.

127. L'ONU a aussi prêté son concours à des dizaines de pays qui lui avaient demandé conseil ou assistance pour des questions ayant trait au fonctionnement de leur régime électoral, comme la formation de fonctionnaires spécialisés, le règlement des contentieux électoraux, la réforme de leur régime électoral, l'organisation de programmes d'éducation des électeurs, la formation des journalistes appelés à suivre les campagnes électorales et l'évaluation du coût des opérations d'inscription sur les listes électorales et du scrutin proprement dit.

128. En dépit de ces avancées, de redoutables défis subsistent. Indispensable certes, l'organisation d'élections libres auxquelles tous les citoyens peuvent prendre part n'est qu'une étape sur la voie de la démocratie. Les élections font naître l'espoir que les pouvoirs publics se montreront sensibles aux besoins et préoccupations de tous les citoyens, y compris les pauvres et ceux qui se trouvent marginalisés, et qu'ils agiront en conséquence. Pour aider à la réalisation de cet espoir, l'Organisation dont, traditionnellement, l'action portait surtout sur le renforcement de l'administration publique, s'est progressivement orientée ces 10 dernières années vers une forme d'assistance visant à faciliter le règlement de difficiles problèmes de gouvernance démocratique.

129. Afin de renforcer l'action que mènent les gouvernements, la société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations régionales et les institutions internationales pour établir ou renforcer les assises de la démocratie, les États ont décidé, lors du Sommet mondial de septembre 2005, de créer le Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Les contributions déjà versées à ce fonds ou annoncées totalisent 49 millions de dollars. Le Fonds financera des projets visant à donner à la

société civile un rôle véritable, à renforcer l'état de droit, à stimuler la participation populaire et à permettre aux citoyens d'exercer effectivement les droits que leur confère un régime démocratique.

130. L'Organisation prête actuellement son concours aux États qui entendent veiller à l'efficacité et à la représentativité de leurs instances parlementaires, au respect des droits de l'homme, à l'équité et à l'impartialité des juges et à la liberté et à l'indépendance des médias, et qui veulent que les décisions des pouvoirs publics répondent bien aux préoccupations des citoyens. La participation démocratique et l'amélioration des institutions de l'État doivent aller de pair. Si les électeurs constatent que leur suffrage ne contribue guère à l'amélioration de leur sort, ils risquent d'être déçus par l'expérience de la démocratie. Renforcer l'appareil de l'État sans veiller aussi à ce que celui-ci fonctionne en assumant l'obligation de transparence qui est la sienne envers le public risque de profiter à une élite, et non au plus grand nombre. La volonté de relever ce double défi, qui met en jeu la viabilité de la démocratie, anime l'action menée par l'Organisation pour renforcer la gouvernance démocratique.

131. Agissant sur les deux fronts, l'ONU fournit des services très divers, dispense des avis sur l'orientation des politiques et fournit une assistance technique; ces activités portent sur le renforcement des appareils judiciaires et des régimes de protection des droits de l'homme, l'amélioration de la représentativité des instances parlementaires, l'application des principes de gouvernance par les collectivités locales, la décentralisation, la réforme des administrations publiques, l'adoption de mesures anticorruption, la promotion de la parité des sexes, l'administration en ligne et l'accès à l'information, ainsi que sur le rôle de la société civile et de l'opinion publique. Pour l'exécution des programmes qu'elle a entrepris dans ces divers domaines, l'ONU collabore étroitement avec d'autres institutions, y compris des organismes de financement, ainsi qu'avec des réseaux de parlementaires, des organisations de la société civile et d'autres entités.

132. Les parlements peuvent jouer un rôle capital en servant de relais entre l'État et les citoyens et en désamorçant certains conflits. L'Organisation a aidé au renforcement des institutions parlementaires dans plus de 50 pays, dont de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et États arabes. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il importe de décentraliser les pouvoirs publics pour assurer une plus large diffusion des services et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'essor des collectivités locales et le recul de la pauvreté ne sont possibles que si le secteur public est attentif aux besoins, géré efficacement et exempt de corruption.

133. La Conférence internationale des démocraties nouvelles ou renouvelées, aux travaux de laquelle l'ONU est associée, réunit quelque 120 pays en développement ou développés soucieux de faire progresser la cause de la démocratie. La sixième Conférence, qui est la première à avoir lieu dans un pays du monde arabe, se tiendra en octobre à Doha. L'ONU collabore aussi avec la Communauté des démocraties en vue d'amener la communauté internationale à adhérer plus largement aux principes de gouvernance démocratique.

134. Pendant les 10 dernières années, de nombreux pays, dont certains comptent parmi les plus pauvres du monde, ont fait des progrès notables dans l'édification d'institutions démocratiques efficaces, progrès auxquels l'Organisation a contribué pour une bonne part. Il reste que, dans de nombreux pays, la démocratie s'exerce

d'une manière qui ne satisfait pas entièrement aux principes de la bonne gouvernance et que dans certains, la démocratisation a cessé de progresser, ou a même subi des revers. La communauté internationale doit être prête à soutenir les pays en voie de démocratisation bien après les élections, faute de quoi les espérances de gouvernance démocratique et de développement humain suscitées par celles-ci risquent d'être bien vite déçues.

Affaires humanitaires

135. L'aide humanitaire par laquelle l'Organisation s'attache à répondre aux besoins les plus pressants des populations touchées par un conflit armé ou une catastrophe naturelle est l'expression concrète de sa vocation à alléger les souffrances et sauver des vies humaines. Les secours dispensés aux plus vulnérables pour leur permettre de survivre à une catastrophe et de reprendre progressivement leur sort en main sont un moyen de réamorcer le développement. Durant les 10 dernières années, les organismes humanitaires ont accordé aide et protection aux dizaines de millions de civils qui, tragiquement, ont constitué la vaste majorité, comme précédemment, des victimes des conflits armés et des troubles civils. Il est maintenant fréquent que de multiples crises surviennent simultanément et les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi que l'insécurité posent des problèmes de plus en plus redoutables, particulièrement dans les pays où l'appareil de l'État est fragile ou défaillant. Pour 1996, les appels globaux lancés par l'ONU, au nombre de 13, portaient sur un total de 1,8 milliard de dollars et intéressaient 17 millions de personnes touchées par diverses crises. Dix ans plus tard, le total des apports demandés par la voie des appels globaux atteint 4,7 milliards de dollars, le nombre des programmes humanitaires est passé à 18 et celui des bénéficiaires à 31 millions de personnes qui se répartissent entre 26 pays.

136. Conformément à mon programme de réformes de 1998, le Département des affaires humanitaires a été réorganisé pour devenir le Bureau de la coordination des affaires humanitaires; cette transformation avait pour but de rendre l'action humanitaire plus cohérente et d'en améliorer globalement l'efficacité. Le Bureau s'est vu assigner un mandat plus large, comprenant la coordination des interventions humanitaires, la définition des orientations de l'action humanitaire et la défense des causes humanitaires. Pendant les 10 dernières années, l'ONU a resserré la coordination interinstitutions, amélioré la coordination des activités sur le terrain et intensifié cette mobilisation des ressources.

137. Comme je l'ai relevé dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », aucun pays, faible ou puissant, n'est à l'abri des périls naturels ou des dangers induits par l'activité humaine, qui transcendent les frontières. Aujourd'hui plus que jamais, il importe, pour que l'ONU soit à l'avenir capable de faire face aux grandes crises humanitaires, de faire d'elle une organisation revigorée, plus efficace et plus transparente dans son action. C'est dans cet esprit que les Nations Unies ont lancé en 2005 une vaste réforme du dispositif humanitaire mondial, réforme qui a déjà porté ses fruits en permettant de sauver des vies humaines dans des populations qui comptent parmi les plus désespérées et les plus déshéritées du monde.

Progrès de l'aide humanitaire

138. En 2005, une série de réformes ont été entreprises en vue de renforcer le dispositif humanitaire à l'échelle mondiale, ce qui doit permettre de rendre les interventions plus systématiques et plus efficaces et d'en améliorer la coordination. En mars 2006, j'ai inauguré le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, dont la création, qui figurait parmi les réformes prioritaires préconisées par le Sommet mondial de septembre 2005, répond à l'urgente nécessité d'accroître la capacité d'intervention humanitaire des Nations Unies. Plus de 40 donateurs ont déjà annoncé des contributions au Fonds, totalisant 264 millions de dollars; ce nouveau fonds remplace le Fonds central autorenewable d'urgence et pourra servir à financer des subventions à hauteur d'un total de 450 millions de dollars, qui s'ajouteront aux prêts, dont l'encours peut atteindre 50 millions de dollars.

139. Grâce aux facilités de financement offertes par le Fonds central d'intervention, les organismes des Nations Unies peuvent désormais faire démarrer leurs opérations de secours dans les jours qui suivent le déclenchement d'une crise humanitaire, c'est-à-dire au moment où les vies sont le plus en danger et où il est capital que les secours arrivent rapidement. La création du Fonds permettra aussi de remédier en partie au déséquilibre actuel de la répartition des ressources affectées à l'aide humanitaire, puisqu'il est prévu que les ressources du Fonds pourront aller à concurrence d'un tiers au financement d'activités essentielles susceptibles de sauver des vies humaines parmi les populations touchées par des crises qui, jusqu'à présent, ont été constamment négligées. Alors que sa création ne remonte qu'à cinq mois, le Fonds a déjà alloué plus de 100 millions de dollars à 10 organisations, pour la réalisation de 150 projets répartis entre 20 pays, dont la majorité sont des pays africains. Surtout, le Fonds a déjà permis de sauver des vies humaines et d'alléger les souffrances de millions de personnes.

140. Le deuxième volet de la réforme répond à la nécessité de rendre les interventions humanitaires plus transparentes et de mieux les programmer. La coordination n'est pas un luxe, mais une nécessité lorsqu'il faut répartir des ressources limitées entre de multiples crises qui sévissent simultanément sur plusieurs continents, nécessitant la présence sur le terrain d'organismes de plus en plus nombreux. La formule récemment instituée, consistant à désigner un organisme directeur pour chacun des neuf éléments principaux d'une intervention humanitaire, qui vont des premiers secours à l'aide aux opérations initiales de relèvement, permet de définir clairement le rôle et les responsabilités des divers organismes des Nations Unies, et donc de programmer plus rigoureusement les interventions et de mieux couvrir les besoins d'assistance.

141. Le troisième volet de la réforme porte sur le renforcement de la représentation des organismes des Nations Unies dans les pays; il a été approuvé par le Conseil économique et social, et son importance a été réaffirmée dans le Document final du Sommet mondial de septembre 2005.

Résultats des interventions humanitaires

142. En 2005, les catastrophes naturelles ont été particulièrement nombreuses et dévastatrices. Devant faire face d'abord aux conséquences du raz-de-marée qui a ravagé les pays riverains de l'océan Indien à la fin de 2004, puis à celles du tremblement de terre qui a dévasté les pays d'Asie méridionale en octobre 2005, les

organismes humanitaires des Nations Unies, sollicités par de multiples demandes d'aide d'urgence, ont eu bien du mal à suffire à la tâche.

143. Soucieuse d'offrir secours et protection partout où le besoin s'en fait sentir, l'ONU a lancé pour 2006 un appel humanitaire global portant sur une somme de 4,7 milliards de dollars, destinés au financement de 18 programmes intéressant 31 millions de personnes réparties entre 26 pays. À la fin du premier semestre, le total des contributions déjà versées représentait 35 % de l'objectif de financement fixé par l'appel. L'appel global lancé l'an dernier portait sur un total de près de 6 milliards de dollars, pour le financement d'une aide destinée à 30 millions de personnes se répartissant entre 29 pays; en fin d'année, les contributions versées représentaient 67 % de cette somme.

144. Les organismes humanitaires des Nations Unies ont fourni l'an dernier une aide alimentaire à 97 millions de personnes, dans 82 pays, dont le Soudan, où quelque 6,5 millions de personnes ont reçu des rations; ils ont organisé la vaccination contre la rougeole de plus de 30 millions d'enfants vivant dans des régions sinistrées; ils ont financé des centaines de dispensaires et antennes sanitaires; ils ont pourvu à l'hébergement de centaines de milliers de personnes, leur ont procuré des terres et ont veillé à ce qu'elles soient approvisionnées en eau salubre et disposent d'installations d'évacuation des effluents; ils ont aussi mis sur pied des centaines d'écoles provisoires; ils ont encore fourni aide et protection à quelque 20 millions de réfugiés et déplacés; ils ont enfin aidé à la protection de l'enfance dans quelque 150 pays.

Catastrophes naturelles

145. Tandis qu'ils continuaient d'aider au relèvement des régions dévastées par le raz-de-marée de 2004 et de soutenir l'effort des pays concernés pour « reconstruire solide », les organismes humanitaires ont eu le plus grand mal à faire face, en 2005, à une augmentation de 18 % du nombre des grandes catastrophes naturelles; ces catastrophes ont touché 157 millions de personnes et ont fait 92 000 morts. Comme toujours, on a constaté que les populations pauvres étaient à la fois les plus exposées aux dangers de la nature et les plus impuissantes face à leur déchaînement.

146. Plus de 96 % des personnes touchées en 2005 par des catastrophes naturelles ont subi les effets d'inondations, de sécheresses ou de tempêtes dévastatrices. Vingt-sept tempêtes tropicales, dont 13 ont dégénéré en ouragans, ont dévasté 12 pays, faisant plus d'un millier de morts et des centaines de milliers de déplacés.

147. Les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et les raz-de-marée ont été l'an dernier les catastrophes naturelles les plus meurtrières et dévastatrices. La plus grave de ces tragédies a été le violent tremblement de terre qui a ravagé les pays d'Asie méridionale en octobre 2005, faisant plus de 73 000 morts, 69 400 blessés et quelque 3,3 millions de sans-abri. En dépit de difficultés logistiques sans précédent et des rudes conditions climatiques des régions himalayennes, les organismes des Nations Unies ont réussi à porter secours à plus de 3 millions de personnes, leur dispensant des soins médicaux, leur fournissant des tentes isothermes, des rations alimentaires et de l'eau potable et veillant à ce qu'elles disposent d'installations sanitaires.

148. Dans la corne de l'Afrique, 15 millions de personnes subissent des sécheresses cycliques, qui ne font qu'aggraver l'insécurité alimentaire. En avril, j'ai lancé un

appel régional pour qu'il soit subvenu aux besoins immédiats de plus de 8 millions de personnes et pour que des remèdes soient apportés aux causes profondes de leur vulnérabilité. J'avais demandé 855 millions de dollars, mais les contributions déjà versées n'atteignent que 40 % de ce montant.

Réfugiés et personnes déplacées

149. Le nombre de réfugiés a continué de décliner, en 2005, et ce pour la cinquième année consécutive. Le nombre des nouveaux réfugiés recensés durant l'année n'avait jamais été aussi peu élevé depuis près de 30 ans. L'effectif total des réfugiés immatriculés par l'ONU est actuellement de 12,7 millions (dont 4,3 millions de réfugiés palestiniens vivant dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne). En Afghanistan, au Burundi et au Libéria, des centaines de milliers de personnes qui avaient dû s'expatrier ont pu regagner leur pays.

150. Toutefois, on ne peut que regretter l'augmentation notable du nombre des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. À l'échelle mondiale, ce sont quelque 23 millions de personnes qui se trouvent dans cette situation des suites de troubles violents ou de conflits armés. Des millions d'autres ont été déplacées à la suite d'une catastrophe naturelle.

Situations d'urgence complexes

151. Les conflits qui persistent, entre autres, en République démocratique du Congo, au Soudan et dans le nord de l'Ouganda continuent de faire des centaines de milliers de morts, de dépouiller les habitants de leurs terres ou de leurs biens, de les priver de moyens de subsistance et d'engendrer l'instabilité. Certains conflits localisés, comme au Tchad et dans le nord de l'Ouganda, font tache d'huile dans la région, ce qui rend encore plus ardues les opérations humanitaires, déjà entravées par des difficultés d'accès et l'insécurité.

152. Dans le cadre de l'opération de secours menée au Darfour – la plus importante actuellement – quelque 13 000 agents d'organismes humanitaires, malgré le déchaînement de la violence, et bravant les harcèlements constants dont ils sont victimes, s'évertuent à venir en aide à 3 millions de personnes privées de tout – soit la moitié de la population du Darfour. Mais en raison des restrictions d'accès à de vastes secteurs de l'ouest et du nord de la région, des centaines de milliers de civils risquent d'être coupés de l'aide humanitaire dont dépend leur survie. Les fonds dégagés jusqu'à présent sont insuffisants pour faire face aux besoins massifs de la région.

153. Les besoins d'aide humanitaire sont également énormes en République démocratique du Congo, où 3,9 millions d'habitants ont succombé à la faim ou à la maladie pendant la guerre civile. Chaque jour, on dénombre encore quelque 1 200 décès – passés sous silence bien qu'ils représentent, tous les six mois, l'équivalent du nombre des victimes du récent tsunami. En dépit de ces sinistres statistiques, les contributions versées jusqu'à fin 2005 à la suite de l'appel humanitaire lancé en faveur de la République démocratique du Congo n'atteignaient que 51 % des 212 millions de dollars demandés.

154. Le cas du Darfour montre assez que l'aide ne saurait se substituer aux règlements politiques ni servir indéfiniment de couverture à l'inertie des

gouvernements. Si nous traitons les symptômes des crises sans nous attaquer aussi à leurs causes, nous ne parviendrons jamais à mettre un terme aux effusions de sang qui causent tant de souffrances de par le monde.

Relever les défis de l'humanitaire

155. Le dispositif mondial d'aide humanitaire a été notablement renforcé. Cependant, nous devons accorder une attention plus grande à la protection des civils et à la mise en place de filières sûres pour les demandeurs d'asile. Des milliers de femmes sont encore systématiquement violées et humiliées, et, chaque jour, des civils sans défense sont tués. Les efforts de médiation visant à régler les conflits doivent intervenir plus tôt, le personnel des organismes humanitaires doit avoir plus facilement accès aux victimes et, surtout, les forces de maintien de la paix doivent être bien formées, dotées de ressources financières adéquates et investies de mandats crédibles pour être en mesure de protéger les civils.

156. Les disparités de financement persistent, et les exemples en sont toujours aussi nombreux. Dans le cas de certaines crises négligées, à peine 20 % des fonds requis sont effectivement reçus. Nous devons également accélérer la mobilisation des fonds destinés à l'aide humanitaire de sorte qu'ils soient disponibles lorsqu'ils sont le plus utiles. À l'heure actuelle, lorsque l'ONU lance un « appel éclair » pour faire face à une situation d'urgence, les destinataires ne reçoivent en moyenne que 16 % des fonds dans le mois qui suit le déclenchement de la crise, pourtant le plus critique.

157. Les crises humanitaires prélèvent un terrible tribut parmi les enfants, très exposés aux actes de violence, à l'exploitation, à la maltraitance ou au recrutement forcé par les factions armées. Chaque année, des centaines de milliers d'entre eux meurent de malnutrition, de faim ou de maladies évitables.

158. Ces 10 dernières années, les catastrophes ont touché trois fois plus de gens que dans les années 70. Face aux changements climatiques, nous devons renforcer nos moyens de planification en prévision des catastrophes et d'atténuation des risques qui y sont associés, en mettant à profit le travail des institutions spécialisées en matière d'alerte rapide et de préparation des interventions d'urgence.

159. Aujourd'hui plus que jamais, la nécessité s'impose de réformer et renforcer le dispositif mondial d'aide humanitaire. Pour être en mesure de nous attaquer aux problèmes humanitaires les plus urgents, nous devons travailler ensemble, en mobilisant la générosité, les forces et l'attention de la communauté mondiale. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont l'expression d'une vision commune de ce qu'il faut faire pour y parvenir. Notre génération n'a pas d'ambition plus noble, ni d'aspiration plus importante. Il nous faut saisir la chance de les réaliser, car des vies en dépendent.

Chapitre V

Renforcer l'Organisation

Organes intergouvernementaux

160. Comme je l'ai dit maintes fois, à mesure que le monde évolue, l'ONU doit poursuivre ses efforts de renouvellement et d'adaptation. Il est vital, aux yeux de tous ceux qui, de par le monde, se tournent vers elle dans l'espoir qu'elle va les aider à vaincre la pauvreté, à préserver la paix, à remédier aux crises humanitaires et à protéger leurs droits fondamentaux, que l'Organisation réponde plus efficacement à la volonté collective de ses membres. Lors du Sommet du Millénaire, en 2000, les États Membres ont affirmé clairement qu'il était nécessaire de réformer les organes principaux de l'ONU. Lors du Sommet mondial de 2005, ils ont réaffirmé leur volonté de rendre l'Organisation plus efficace, appelant notamment au renforcement des organes intergouvernementaux.

Conseil de sécurité

161. J'ai toujours soutenu que nulle réforme de l'Organisation ne serait complète si le Conseil de sécurité en était exclu. Il importe qu'il soit plus représentatif des réalités géopolitiques d'aujourd'hui et que ses méthodes de travail deviennent plus efficaces et transparentes. La Déclaration du Millénaire appelait à « redoubler d'efforts pour réformer les politiques du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects ». Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants des pays du monde entier ont déclaré que la réforme du Conseil de sécurité était « un élément central de la réforme générale de l'Organisation ». Une réforme qui renforcerait la légitimité du Conseil lui permettrait de mieux s'acquitter de sa responsabilité première, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

162. Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, que j'avais chargé de recommander des mesures concrètes propres à rendre plus efficaces les réponses collectives aux problèmes de sécurité de portée mondiale, a proposé deux formules possibles pour un élargissement équitable de la composition du Conseil de sécurité. Dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », j'ai engagé les États Membres à considérer les options proposées et j'ai rappelé qu'il était nécessaire de réformer les méthodes de travail du Conseil. En réponse, les États Membres se sont montrés très actifs, prenant des initiatives et engageant un débat tant sur l'élargissement du Conseil que sur les moyens d'améliorer ses méthodes de travail.

163. Dans leur grande majorité, les États Membres conviennent qu'il est nécessaire de réformer le Conseil de sécurité. Il importe qu'ils trouvent un terrain d'entente sur les modalités de cette réforme, pièce maîtresse de la réforme d'ensemble de l'Organisation. Des décisions rapides offriraient une garantie que les moyens dont disposent les Nations Unies pour promouvoir l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité restent et resteront crédibles au regard des défis actuels et futurs.

Assemblée générale

164. La Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005 ont réaffirmé que l'Assemblée générale jouait un rôle central en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Ces dernières

années, ses méthodes de travail ont été notablement améliorées. Par exemple, le Président de l'Assemblée est désormais choisi plusieurs mois avant l'ouverture de la session, tout comme les présidents et les membres des bureaux des grandes commissions, ce qui assure une transition plus fluide d'une session à l'autre et permet en outre de transmettre et de préserver au mieux la mémoire institutionnelle. L'ordre du jour a encore été élagué, les débats interactifs et les séances de questions aux responsables de haut niveau du Secrétariat au sujet de programmes, mandats et activités spécifiques se systématisent, et l'on s'emploie à coordonner au mieux les activités menées dans chacun des domaines couverts par les divers organes et à réduire au minimum les chevauchements.

165. Il reste cependant beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité de l'Assemblée et accroître sa contribution aux activités de l'Organisation. À cet égard, je trouve encourageant que le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale ait consacré un certain nombre de débats généraux et de réunions thématiques à ces questions pendant la session en cours.

166. Si chacun s'accorde à reconnaître qu'il est nécessaire de revitaliser l'Assemblée générale, des divergences persistent quant à la meilleure façon d'y parvenir. Certains États Membres plaident pour une rationalisation des méthodes de travail de l'Assemblée, tandis que d'autres préconisent un renforcement plus net de son rôle et de son autorité. Je demeure persuadé que nombre des suggestions avancées, et d'autres encore, pourraient aider l'Assemblée générale à retrouver une plus grande efficacité, ce que tant d'États Membres appellent de leurs vœux.

Conseil économique et social

167. Dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », j'ai indiqué qu'il était nécessaire de dynamiser le rôle que joue le Conseil économique et social dans la définition, la coordination et le suivi des grandes priorités de développement. Le Conseil a pris diverses initiatives bienvenues pour promouvoir cohérence et harmonisation, mais il gagnerait à être plus efficace sur le plan de la coordination, de l'examen des politiques et de la concertation dans les domaines économique et social, toutes fonctions qui lui sont dévolues par la Charte.

168. Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont constaté qu'il fallait rationaliser et rendre plus efficaces les travaux du Conseil économique et social. En réponse à mes propositions visant à remodeler les fonctions uniques qui sont les siennes, ils ont résolu de le dynamiser en lui assignant certaines responsabilités nouvelles et en remaniant le mode de fonctionnement de cette éminente tribune où sont examinées les questions économiques et sociales de portée mondiale. En particulier, les États Membres ont décidé que, tous les deux ans, se tiendrait au plus haut niveau un forum de la coopération pour le développement, qui porterait sur les modalités de cette coopération, l'harmonisation des initiatives de développement et le renforcement des liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles de l'Organisation. Les États Membres ont en outre décidé qu'il serait procédé chaque année, au niveau ministériel, à l'évaluation des progrès de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire. Je ne doute pas que ces diverses mesures contribueront au succès des efforts que nous menons pour renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine du développement. Afin de permettre au Conseil d'agir le plus efficacement possible, les dirigeants présents au Sommet mondial ont

également affirmé qu'il conviendrait de revoir et d'adapter les méthodes de travail du Conseil.

169. Dans le prolongement du Sommet mondial, des négociations ont été engagées sous l'égide du Président de l'Assemblée générale, qui visent à donner corps aux décisions prises par les dirigeants en cette occasion. Un projet de résolution a été mis au point par les coprésidents et des consultations officieuses ont eu lieu. Les États Membres reprendront ces consultations à la fin du mois d'août et j'ai bon espoir qu'ils parviendront rapidement à un accord sur le renforcement du Conseil économique et social, attendu depuis si longtemps. J'espère voir un Conseil revigoré affirmer sa prééminence dans la promotion d'un programme mondial pour le développement et définir les grandes orientations des travaux des divers organes intergouvernementaux compétents de l'ONU.

Secrétariat

170. Depuis que je suis entré en fonctions, en 1997, la réforme de l'ONU est une de mes priorités. Ces 10 dernières années, j'ai proposé de nombreuses idées et modifications propres à faire adopter par l'ONU les meilleures pratiques suivies au niveau international, et je les ai traduites dans les faits. Des changements ont été apportés aux programmes de travail, aux structures et aux systèmes, dans les villes sièges comme ailleurs. La majeure partie de mon programme de réformes a été appliquée. Cependant, toutes n'ont pas été acceptées par les États Membres. Convaincu que l'Organisation doit continuer à s'améliorer, j'ai proposé en mars 2006 une dernière série de réformes dans mon rapport intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale ». Il appartiendra à mon successeur, dans les années à venir, de mettre en œuvre la plupart des mesures détaillées dans ce rapport. J'espère que l'Organisation continuera à progresser sur la voie d'une efficacité et d'une utilité plus grandes.

171. La série de réformes annoncée en 1997 s'est traduite par un certain nombre de changements dans la structure du Secrétariat, au premier rang desquels la création du Département des affaires économiques et sociales, résultat de la fusion de trois départements, et le regroupement de deux programmes en une seule entité, l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, devenu depuis l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le Centre pour les droits de l'homme a été intégré au Haut Commissariat aux droits de l'homme. Trois décisions d'importance ont été prises en vue d'améliorer la gestion : la création du poste de vice-secrétaire général, la création du Conseil de direction, analogue à un conseil de cabinet, et la création de quatre comités sectoriels afin de renforcer la cohérence des activités menées par l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, des affaires humanitaires, du développement et des affaires économiques et sociales. En 2002, j'ai proposé une seconde série de réformes parmi lesquelles figuraient des propositions visant la refonte du Département de l'information et du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (rebaptisé depuis Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences). En 2005, deux hauts comités de gestion ont été créés afin d'améliorer les modalités des décisions d'orientation, et un Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires a été institué dans le but d'amener les cadres supérieurs à mieux répondre de leurs décisions.

172. En vue d'améliorer globalement l'efficacité de l'Organisation, j'ai agi aussi sur plusieurs autres fronts. Environ 1 000 postes ont été supprimés suite à l'adoption du budget de l'exercice 1998-1999. Durant le cycle budgétaire 2004-2005, près de 1 000 rapports et activités ont été regroupés ou éliminés et les ressources ainsi libérées ont été réaffectées à des domaines prioritaires. Le budget ordinaire de l'ONU, censée faire toujours plus avec moins de moyens, n'a enregistré qu'une croissance réelle très limitée. L'Organisation a beaucoup investi dans les technologies de l'information depuis la fin des années 90. Un avantage visible en est que tous les rapports et documents officiels de l'ONU peuvent maintenant être consultés gratuitement grâce au Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, accessible par l'Internet. Le site Web de l'ONU propose quant à lui un riche contenu multilingue et fournit au public des informations et images d'actualité grâce à diverses sources multimédias. Les réunions du Conseil de sécurité ouvertes aux non-membres, ainsi que d'autres réunions importantes, peuvent désormais être suivies sur le Web.

173. Sur un plan plus général, compte tenu des conclusions d'une enquête interne menée auprès du personnel et au vu des carences relevées dans la gestion du programme pétrole contre nourriture, j'ai pris au début de 2005 une série de mesures visant à renforcer le système de responsabilisation et à faire mieux respecter la déontologie. En particulier, le Bureau de la déontologie, institué en décembre 2005, est chargé d'appliquer les règles nouvelles qui régissent la protection des dénonciateurs d'abus et les obligations des fonctionnaires en matière de déclaration de situation financière. L'Ombudsman, dont le bureau a été créé en 2002, facilite le règlement amiable des différends entre le personnel et l'administration. À la demande de l'Assemblée générale, j'ai également chargé un groupe pluridisciplinaire d'experts d'analyser et de revoir tous les aspects du système de justice interne. Ce groupe d'experts rendra compte de ses travaux à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

174. En ce qui concerne le système de passation des marchés, plusieurs réformes sont entrées en vigueur en 1999 et, depuis lors, des transformations notables sont intervenues. Par souci d'efficacité, les programmes annuels d'achat sont désormais affichés sur le site Web de l'ONU; les fournisseurs potentiels en sont ainsi informés, et ceux d'entre eux qui ne sont pas enregistrés auprès de la Division des achats peuvent s'inscrire et répondre aux appels d'offres. De plus, tous les cahiers des charges sont affichés sur le site Web, où il est possible aussi de suivre les diverses étapes de la passation des marchés et d'obtenir le détail des marchés adjugés, conformément aux normes internationales. Ces mesures de réforme du système de passation des marchés, et d'autres encore, ont été validées à la suite d'une étude indépendante réalisée par le National Institute of Government Purchasing des États-Unis à la mi-2005. Lorsqu'il s'est avéré qu'un fonctionnaire de la Division des achats avait commis des infractions, j'ai ordonné dans le courant de l'automne 2005 que l'ensemble des contrôles internes et des contrôles financiers soient revus. En juillet 2006, l'Assemblée générale a approuvé une ligne budgétaire spéciale pour le renforcement des compétences dont disposent les services concernés. D'autres réformes seront soumises à l'examen des États Membres à la soixante et unième session de l'Assemblée.

175. Le système de budgétisation de l'ONU a lui aussi subi des transformations : naguère descriptif détaillé des apports et des ressources à prévoir, il définit désormais les résultats escomptés et comprend des indicateurs de succès chiffrables.

Le cycle de planification à long terme a été ramené de quatre à deux ans et une étape de l'examen du plan-programme par les instances intergouvernementales qui faisait double emploi a été éliminée. En outre, le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation ont été mis à jour et unifiés : des délégations de pouvoirs plus larges sont désormais prévues, mais les responsables doivent rendre davantage de comptes. L'une des réformes que je préconise dans « Investir dans l'Organisation des Nations Unies » tend à améliorer l'ensemble des systèmes de gestion financière et des processus budgétaires de l'ONU.

176. Dans mes dernières propositions de réforme, je souligne que l'Organisation a besoin, partout dans le monde où elle est présente, de pouvoir s'appuyer sur un corps homogène de fonctionnaires qui soient mobiles, tirent profit du vivier d'expérience et de talent dont elle dispose tant au Siège que sur le terrain et l'enrichissent encore. Ces dernières années, un grand nombre d'améliorations ont été apportées à la gestion des ressources humaines. En premier lieu, un nouveau système de recrutement à interface Web a été mis en place en 2002, qui permet de procéder en ligne aux opérations afférentes à l'engagement des fonctionnaires, aux réaffectations et aux promotions, et aussi d'afficher les vacances de poste, le tout dans un souci de plus grande transparence. Les cadres sont maintenant habilités à sélectionner leurs collaborateurs, sous réserve des contrôles appropriés. En second lieu, un régime d'incitation à la mobilité du personnel entre lieux d'affectation et d'une fonction à une autre a été institué. Des programmes de perfectionnement et de formation plus nombreux sont désormais proposés. En troisième lieu, un nouveau système d'évaluation et de notation des fonctionnaires a été institué. Enfin, un certain nombre d'aménagements des conditions de travail et d'avantages ont été institués afin d'aligner les pratiques de l'ONU sur celles des grandes entreprises privées (horaires de travail souples, télétravail et congé de paternité notamment). Cependant, on peut et on doit faire encore davantage, et c'est pourquoi j'ai lancé un appel aux États Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation les ressources substantielles dont elle aura besoin à cet égard.

177. Face à la montée des risques auxquels est exposé le personnel des Nations Unies, les procédures visant à assurer sa sécurité ont été réexaminées, une première fois en 2000, et de nouveau en 2003 à la suite de la tragédie qui a coûté la vie à 22 fonctionnaires de l'Organisation à Bagdad. À la fin de 2004, j'ai recommandé une refonte du dispositif de sécurité de l'ONU. J'ai demandé une augmentation importante des ressources allouées à la protection du personnel et proposé de renforcer et de rendre plus claire la chaîne de commandement. Un nouveau Département de la sûreté et de la sécurité a par la suite été créé, regroupant des fonctions dont s'acquittaient auparavant des bureaux distincts. Le Département est à même de donner rapidement des avis compétents sur les questions de sécurité, en s'appuyant notamment sur des évaluations des menaces et des risques beaucoup plus complètes qu'auparavant. Il est responsable de la sécurité de quelque 100 000 fonctionnaires du système des Nations Unies et de 300 000 membres de leur famille dans 150 lieux d'affectation, dont beaucoup sont dangereux parce qu'ils se trouvent dans un pays en crise ou qui sort d'un conflit.

Réexamen des mandats de l'Organisation

178. En 1954, à la demande des États Membres, Dag Hammarskjöld avait fait procéder au premier réexamen des mandats. Depuis, aucune autre tentative n'a été

faite de passer en revue les mandats adoptés par les États Membres pour guider les travaux de l'Organisation. Dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », j'ai donc proposé que les États Membres examinent tous les mandats remontant à plus de cinq ans afin de déterminer si les activités concernées étaient encore vraiment nécessaires, ou si les ressources qui y étaient dévolues pourraient être consacrées à relever de nouveaux défis. J'ai souligné qu'un Secrétariat « compétent et efficace » était indispensable et que, les besoins de l'Organisation évoluant, le Secrétariat se devait lui aussi d'évoluer. J'ai ajouté que les États Membres avaient un rôle essentiel à jouer pour garantir que les missions confiées à l'Organisation demeurent d'actualité.

179. En septembre 2005, au Sommet mondial, les dirigeants ont répondu en demandant à l'Assemblée générale et aux autres organes concernés de réexaminer tous les mandats découlant de résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organes qui remontaient à plus de cinq ans afin de renforcer et d'actualiser le programme de travail de l'Organisation. Ils m'ont par ailleurs demandé de faciliter ce processus grâce à une analyse accompagnée de recommandations. En réponse à cette demande, j'ai communiqué une grille d'analyse aux fins de l'examen des mandats de l'Organisation dans mon rapport intitulé « Définition et exécution des mandats : analyses et recommandations aux fins de l'examen des mandats ». Ce rapport traite des principaux problèmes associés au déroulement du cycle de vie des mandats, notamment le manque d'éléments d'information permettant d'évaluer l'efficacité de leur exécution, la pléthore de rapports à établir, les chevauchements d'activités entre les organes principaux et entre leurs organes subsidiaires, et la disparité entre les mandats et les ressources allouées pour leur exécution. Le rapport contient également des recommandations se rapportant à chacun des grands programmes de l'Organisation. Il a été complété par un répertoire des mandats consultable en ligne, conçu pour faciliter l'examen des mandats par les États Membres.

180. L'Assemblée générale a commencé à réexaminer les mandats émis par elle lors d'une série de consultations, auxquelles ont participé de hauts responsables du Secrétariat. Les États Membres ont répondu aux recommandations contenues dans mon rapport et avancé des propositions complémentaires en vue de renforcer le programme de travail de l'Organisation. L'Assemblée a également autorisé un groupe de travail spécial à examiner dans un premier temps les mandats remontant à plus de cinq ans qui n'ont jamais été reconduits. Les travaux se poursuivent et le Secrétariat continuera d'y apporter son concours.

181. Parallèlement aux consultations tenues au sein de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont eux aussi commencé à réexaminer les mandats émis par eux. L'examen mené par le Conseil économique et social l'est selon des modalités similaires à celles retenues par l'Assemblée. Le Conseil de sécurité a pour sa part choisi une série de mandats sur lesquels il entend concentrer d'abord son attention. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, l'examen des mandats est l'occasion historique de renouveler et de rendre plus efficaces les activités de l'ONU. Les États Membres se doivent de la saisir pour faire en sorte que notre Organisation puisse mieux répondre aux besoins du monde d'aujourd'hui.

Coopération avec les organisations régionales

182. Au cours des 10 dernières années, les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales se sont sensiblement développés dans des domaines tels que le maintien et la consolidation de la paix, la gouvernance et la promotion de la primauté du droit, la promotion du respect des droits de l'homme et l'organisation des interventions humanitaires d'urgence. J'ai souligné combien il était important d'envisager la sécurité mondiale sous un angle nouveau, en tirant parti des ressources et de la légitimité d'institutions régionales et mondiales efficaces, à la fois adaptables et aptes à apporter une réponse concrète aux problèmes complexes auxquels se heurte le monde d'aujourd'hui.

183. Pour soutenir ces efforts, j'ai régulièrement avec les responsables des organisations régionales des échanges de vues sur les questions d'intérêt commun. Les réunions de haut niveau avec les chefs des organisations régionales et des autres organisations intergouvernementales se tiennent désormais chaque année, ce qui nous permet de privilégier les aspects concrets de la coopération et de suivre de plus près l'exécution des décisions prises. À la sixième réunion de haut niveau, que j'ai convoquée en juillet 2005, nous avons institué un comité directeur chargé de définir de grandes orientations pour la création de liens plus structurés entre l'ONU et les organisations régionales, de sorte qu'une véritable entente, fondée sur nos complémentarités, puisse voir le jour.

184. Au Sommet mondial, en septembre dernier, les dirigeants ont dit vouloir que des liens plus forts s'instaurent entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte, et ont décidé que la coopération avec ces organisations serait renforcée grâce à des mesures concrètes, par exemple la conclusion d'accords entre secrétariats. Le bilan de la suite donnée à cette décision sera dressé à la septième réunion de haut niveau, en septembre 2006. Par ailleurs, un rapport sur notre travail commun, passé, présent et à venir, sera examiné par le Conseil de sécurité le 20 septembre, pendant la présidence de la Grèce. Ce sera une bonne occasion de consolider les liens institutionnels et de préparer l'avenir.

185. Nos groupes de travail mixtes ont décidé de faire réaliser, dans le cadre du programme d'études comparatives sur l'intégration régionale de l'Université des Nations Unies, une étude sur les capacités institutionnelles et opérationnelles et les ressources des organisations qui participent au maintien de la paix et de la sécurité. Quant à moi, j'ai pris les dispositions voulues pour que le Secrétariat ait les moyens d'appuyer nos partenariats.

Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies

186. La fragmentation du système, qui fait que l'appui offert aux pays par les organismes des Nations Unies est beaucoup moins efficace qu'il ne pourrait l'être, préoccupe les États Membres depuis de nombreuses années.

187. Pour répondre à cette préoccupation, j'ai pris plusieurs initiatives importantes qui, conjuguées, se sont traduites par une amélioration considérable du fonctionnement du système des Nations Unies, surtout au niveau des pays. Quatre comités exécutifs – pour le développement, pour les affaires humanitaires, pour la paix et la sécurité, et pour les affaires économiques et sociales – ont été créés en

1997 afin que les départements et programmes disposent d'un lieu où examiner régulièrement, ensemble, certaines questions et élaborer pour chacune de ces questions une stratégie plus cohérente. Quand ces comités ont commencé à gagner en efficacité, la plupart des institutions spécialisées ont demandé à se joindre aux départements et programmes, ce qui a permis à toutes ces entités de mieux communiquer et de mieux se comprendre.

188. Au même moment, comme je l'ai dit plus haut, j'ai institué le Conseil de direction, instance de concertation entre les chefs des principaux départements du Secrétariat de l'ONU; les présidents des quatre comités exécutifs étant également invités à ses réunions, un lien a été créé avec le reste du système des Nations Unies. Quant au Comité des politiques et au Comité de gestion, ils sont tous deux conçus pour améliorer le processus décisionnel à l'échelon le plus élevé.

189. Ces mécanismes de coordination et de décision institués au Siège sont venus s'ajouter au Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination, préexistant, dont j'assume la présidence; cet organe réunit deux fois par an les chefs de toutes les entités des Nations Unies et a pour objet d'améliorer la coopération sur toute une série de questions de fond et d'aspects de la gestion.

190. Plus encore que d'améliorer la coordination au Siège, je me suis efforcé de la renforcer sur le terrain. Le système des coordonnateurs résidents a été amélioré, notamment grâce à l'établissement d'un Groupe des Nations Unies pour le développement à composition élargie et à la création d'un « kit » d'outils opérationnels et de procédures sur lesquels tous les organismes de développement se sont mis d'accord et qui permettent une action nettement plus cohérente au niveau des pays. Par ailleurs, le coordonnateur des opérations humanitaires peut désormais compter sur un appui et des conseils techniques solides, ainsi que sur un fonds d'urgence, et prend la direction de certaines opérations afin d'assurer la rapidité et l'efficacité des interventions humanitaires. Enfin, pour que les activités des opérations de maintien de la paix et celles des équipes de pays se complètent bien et se renforcent mutuellement, pendant les missions et après, il est désormais créé dans chaque mission un poste dont le titulaire, qui rend compte au Représentant spécial du Secrétaire général, assure la liaison sur le terrain et prend en charge la planification commune au niveau du pays.

191. Au Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont insisté sur la nécessité d'une cohérence accrue au sein du système des Nations Unies, en particulier entre les organisations, fonds et programmes qui s'occupent de développement. Dans le Document final, j'ai été expressément invité à prendre des dispositions pour « renforcer encore la gestion et la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies », tout en continuant à améliorer la gouvernance, la gestion et la coordination au sein de l'Organisation.

192. En février 2006, j'ai créé un Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies composé de 15 personnalités éminentes dont l'expérience extraordinaire et le statut indiquent toute l'importance que j'attache à leurs travaux et montrent combien les États Membres tiennent à donner plus de cohérence à l'Organisation et à la rendre plus efficace.

193. La tâche du Groupe est de faire des recommandations dont l'application aboutirait à un système des Nations Unies revitalisé et mieux équipé pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement adoptés à l'échelon international,

dont les objectifs du Millénaire. Il s'agit, en particulier de faire en sorte que le système des Nations Unies puisse contribuer plus efficacement à la concrétisation des plans et priorités qu'arrêtent les pays pour régler les problèmes ayant trait au développement, à la situation humanitaire et à l'environnement ainsi qu'à d'autres grandes questions comme les inégalités fondées sur le sexe, les droits de l'homme et le développement durable. Le Groupe devrait me présenter ses recommandations en septembre, pour que je les transmette officiellement à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session et qu'elles puissent éventuellement être appliquées en 2007.

194. Pour que tous les principaux intéressés participent activement au processus, le Groupe a tenu de nombreuses consultations nationales et régionales, ainsi que des consultations thématiques, et a organisé des réunions avec les États Membres et les organismes des Nations Unies et des rencontres avec les organisations de la société civile. Le Groupe s'inspire également de travaux de recherche, d'analyse et de réflexion effectués dans le système et ailleurs, et tient compte des autres réformes en cours.

Chapitre VI

Les grands partenaires mondiaux

La société civile

195. Depuis le début des années 90, et en particulier depuis que j'occupe le poste de Secrétaire général, les liens unissant l'ONU et la société civile se sont à la fois resserrés et multipliés, même si l'ONU est et restera une organisation intergouvernementale, dont les décisions appartiennent aux États Membres. Cette association de plus en plus étroite avec la société civile et d'autres acteurs non étatiques a redynamisé l'institution et le débat intergouvernemental; elle s'inscrit dans le processus de modernisation et de transformation institutionnelle de ces 10 dernières années. Comme je l'ai dit dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », « les buts de l'Organisation ne peuvent [...] être atteints qu'avec l'entière participation de la société civile et des gouvernements ».

196. La société civile a toujours été l'un des principaux partenaires de l'Organisation, tant au niveau des pays, pour la fourniture des secours humanitaires, qu'au niveau mondial, dans les débats du Conseil économique et social. Mais depuis une vingtaine d'années, le rôle qu'elle joue dans les pays et sur la scène internationale, y compris à l'ONU, s'est transformé et a pris énormément d'importance, en parallèle avec la mondialisation. La mondialisation, et les technologies qui y contribuent, ont élargi les horizons, multiplié les questions de portée mondiale, diversifié les intérêts et ouvert des portes à la démocratie participative.

197. S'il fut un temps où la démocratie représentative était le cœur même des régimes démocratiques, la démocratie participative prend à son tour de plus en plus d'importance. La démocratie représentative se porte mal dans bien des pays : les taux de participation électorale sont faibles et les citoyens désenchantés. Lorsque les organisations de la société civile peuvent se faire les porte-parole des citoyens, avoir des échanges directs avec les autorités et participer aux débats d'orientation aux niveaux national et international, ce sont les idéaux démocratiques qui prennent vie.

198. S'il fut un temps où les grandes réunions et conférences intergouvernementales étaient, pour l'essentiel, l'affaire des gouvernements, il est aujourd'hui impossible de les imaginer sans la société civile, ses perspectives et ses campagnes de sensibilisation et de mobilisation. La participation de la société civile a sans aucun doute rendu les processus décisionnels intergouvernementaux plus légitimes, plus responsables et plus transparents. Nous l'avons encore constaté récemment lorsque l'Action mondiale contre la pauvreté a suscité une mobilisation générale de la société civile autour de la dette, du commerce et de l'aide, ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement.

199. S'il fut un temps où l'ordre du jour était dicté par les gouvernements, aujourd'hui, la société civile n'hésite pas à mettre des questions sur le tapis; elle a par exemple joué un rôle déterminant dans la création de la Cour pénale internationale et l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

200. S'il fut un temps où la gouvernance ne concernait que les gouvernements, divers acteurs non étatiques, dont la société civile, sont aujourd'hui représentés au sein de diverses instances de gouvernance, par exemple le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA et le Forum sur la gouvernance d'Internet, qui tiendra sa première réunion à Athènes du 30 octobre au 2 novembre 2006.

201. S'il fut un temps où les gouvernements étaient pratiquement les seuls à s'occuper du suivi et de l'application des accords conclus, la société civile est aujourd'hui très impliquée, par exemple en ce qui concerne la certification du bois, la lutte contre le travail des enfants, la responsabilité sociale des entreprises et les droits de l'homme.

202. S'il fut un temps où les parlements nationaux jouaient pratiquement seuls le rôle de garde-fou dans les sociétés démocratiques, aujourd'hui la société civile contribue elle aussi à l'équilibre des pouvoirs.

203. Étant donné l'importance qu'a acquise la société civile, l'ONU a trouvé plusieurs moyens de travailler avec elle. De nombreuses entités du système, dont des fonds, programmes et institutions spécialisées, prennent régulièrement son avis dans le cadre de forums, rencontres et autres consultations. C'est bien sûr indispensable puisque la société civile participe désormais à différentes activités des Nations Unies dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. Le nombre d'activités opérationnelles des Nations Unies dans lesquelles la société civile joue un rôle important a augmenté, de même que celui des secteurs d'activités concernés, qui comptent à présent l'appui électoral et la prévention des conflits.

204. En juillet, le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies et le Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations ont rencontré à Genève des représentants de la société civile.

205. Depuis le début de mon mandat, j'ai systématiquement prôné un resserrement des liens entre l'ONU et la société civile. J'ai moi-même eu de nombreux contacts avec celle-ci, aux grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, lors de mes déplacements et au Siège. Ainsi, lorsque je me suis rendu au Darfour en mars 2005, j'ai rencontré les représentants d'organisations non gouvernementales, qui travaillent dans des conditions extrêmement dangereuses, et je leur ai dit l'importance de la part que prennent les ONG à l'action de la communauté internationale.

206. Cette croissance exponentielle, tant du point de vue numérique que de celui de l'influence de la société civile, m'a amené à instituer un Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile. Placé sous la présidence de l'ancien Président brésilien Fernando Henrique Cardoso, ce groupe a fait le bilan et tiré les enseignements des échanges entre l'ONU et la société civile, et recommandé des moyens d'améliorer ces échanges. Il a présenté son rapport en juin 2004, et j'ai fait part en septembre 2004 des réactions que celui-ci m'avait inspirées.

207. Le Groupe a, avec des arguments très convaincants, montré que l'ONU devrait se tourner encore plus vers l'extérieur, c'est-à-dire user de son pouvoir rassembleur pour entrer en contact avec différents groupes, en particulier des groupes possédant des connaissances ou des ressources importantes dans certains domaines. En permettant à différentes parties prenantes de participer aux débats de portée mondiale qui les concernent, l'ONU ne pourra qu'améliorer la qualité et la

profondeur de ses analyses, et donc consolider l'assise et l'utilité de ses décisions. Elle accroîtra son rayon d'action et son influence, et ses décisions, mieux comprises, seront soutenues par un public plus large et plus divers.

208. Malheureusement, les États Membres n'ont donné de suite officielle ni au rapport Cardoso ni au mien. Mais cela ne veut pas dire que rien n'ait été fait. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a décidé de doter les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies de capacités supplémentaires pour qu'ils puissent travailler avec la société civile au niveau des pays. Plusieurs bureaux de pays ont nommé un membre de l'équipe de pays des Nations Unies coordonnateur pour les questions relatives à la société civile, afin qu'il puisse y avoir plus d'échanges, comme je l'avais recommandé. Et un fonds d'affectation spéciale qui permettra de financer des activités menées par les équipes de pays avec la société civile est en passe d'être créé.

209. En outre, à l'échelon intergouvernemental, il y a eu quatre rencontres informelles entre l'Assemblée générale et des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé. La première a eu lieu juste avant le Sommet mondial de 2005 et les trois autres cette année, en préparation de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida, de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Cette nouvelle forme d'échange entre la société civile et l'Assemblée générale présente un intérêt certain.

210. En mai 2006, les Représentants permanents de l'Indonésie et de la Norvège ont été nommés conseillers personnels du Président de la soixantième session de l'Assemblée générale pour les questions relatives aux rapports entre les États Membres et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales. Ils ont tenu des consultations avec les organisations non gouvernementales, les États Membres et le personnel de l'ONU et, le 7 juillet 2006, le Président a transmis leur rapport à tous les États Membres.

211. Le rapport ne cache pas que les États Membres et la société civile ont des attentes différentes quant à leurs relations. Mais il indique que le terrain d'entente est suffisant pour que des possibilités d'échanges plus productifs et d'associations plus utiles soient examinées. Par exemple, le Président de l'Assemblée générale pourrait rencontrer des représentants de la société civile au début de son mandat, ou à d'autres moments charnières, et les présidents des grandes commissions pourraient en faire autant.

212. La société civile est devenue une telle force dans le monde que l'ONU devra continuer à chercher de nouveaux mécanismes et de nouvelles modalités d'échange. Parallèlement, il nous faudra, collectivement, considérer les préoccupations et parfois la méfiance que la société civile continue d'inspirer à certains États Membres. Nos partenaires de la société civile doivent pour leur part s'acquitter scrupuleusement des responsabilités et obligations qui vont de pair avec les droits dont ils jouissent à l'ONU, et continuer à progresser sur la voie de la transparence et de la responsabilité. Je sais que beaucoup d'organismes de la société civile, d'associations et de réseaux trouvent des moyens créatifs de répondre à ces impératifs, ce qui augure bien de l'avenir.

213. Il nous faudra également réfléchir au fait que la société civile des pays en développement est souvent sous-représentée aux réunions des Nations Unies. Pour que la situation se rééquilibre, il faudra des changements qui viennent de la société civile, et des États Membres. Les organisations de la société civile internationale, par exemple, pourraient faire plus d'efforts pour inclure les organisations des pays en développement dans leurs réseaux, choisir des nationaux de pays en développement pour les représenter à l'ONU et installer leur siège dans des pays en développement. Les États Membres, quant à eux, pourraient apporter une aide financière généreuse pour couvrir les frais de voyage et les autres dépenses des ressortissants de pays en développement qui participent à des manifestations des Nations Unies. Nous devons aussi tirer parti des moyens de communication modernes pour que les organisations de la société civile des différentes régions puissent participer aux débats sur les grandes orientations mondiales sans avoir à se faire représenter sur place.

Le monde des affaires

214. Pour la première fois depuis que l'ONU a été créée il y a 60 ans, nous recherchons la coopération du monde des affaires et d'autres partenaires sociaux pour qu'ils nous aident à atteindre nos objectifs. Ces liens nouveaux ont eu deux conséquences fondamentales pour l'activité de l'Organisation.

215. Premièrement, ils nous ont aidés à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et donc à améliorer la qualité de la vie des pauvres : le secteur privé fournit en effet un appui dans des domaines critiques, que ce soit en faisant connaître les objectifs de l'ONU, en apportant des secours humanitaires ou en créant des partenariats dans des secteurs comme l'informatique, le microcrédit et la santé. Des centaines de projets de nature à favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire ont vu le jour, notamment dans le cadre de l'initiative intitulée « Encourager les entreprises viables pour réduire la pauvreté », qui vise à favoriser les investissements étrangers dans les pays les plus pauvres afin d'améliorer durablement les perspectives économiques locales.

216. Deuxièmement, les nouvelles formes de coopération avec les entreprises favorisent les réformes puisqu'elles donnent à l'Organisation une ouverture sur des méthodes de gestion plus efficaces et de meilleurs moyens de tirer parti de son autorité morale et de son rôle rassembleur; elles sont donc de puissants vecteurs de changement institutionnel dans tout le système.

217. Au centre de ces efforts se trouve le Pacte mondial, que j'ai lancé en juillet 2000. Avec plus de 3 000 participants représentant plus d'une centaine de pays, dont plus de la moitié en développement, le Pacte est la plus grande initiative de responsabilisation sociale des entreprises qui existe aujourd'hui. Favorisant l'information, le dialogue et les partenariats, il a déjà suscité de profonds changements. L'alignement des activités des entreprises sur les grands objectifs de l'ONU a également rendu possibles de réelles améliorations sur le plan de la gouvernance et du renforcement des capacités des producteurs et des petites entreprises. L'intégration de certains principes universels dans la stratégie et l'exploitation des entreprises ne peut que rendre les marchés mondiaux plus porteurs et plus ouverts.

218. Pour beaucoup d'organismes des Nations Unies, le Bureau du Pacte mondial est un nouveau point d'ancrage pour la coopération avec les entreprises, ainsi que pour l'acquisition des capacités nécessaires à cette coopération. Pour la gestion de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et pour la promotion des marchés, l'Organisation elle-même adopte les principes du Pacte, gagnant ainsi en crédibilité et en autorité morale. Ensemble, tous ces changements se traduisent par une efficacité accrue et offrent à l'Organisation des moyens originaux de tirer parti de ses avantages institutionnels.

219. L'ONU est tout à fait consciente que ses objectifs et ceux des entreprises restent dans l'ensemble bien distincts, mais des convergences apparaissent. La coopération à laquelle elles donnent lieu doit être régie par des règles claires pour que l'Organisation puisse travailler en partenariat en vue de réalisations concrètes, mais ne soit pas exposée à se compromettre. Des mesures ont été prises et des principes édictés pour que ces règles soient respectées. Le Bureau du Pacte mondial a été à l'origine de bien de ces nouveautés et je suis convaincu qu'il continuera, de l'intérieur, à guider l'Organisation sur ces nouvelles voies de compétition. J'espère que les États Membres continueront de soutenir ses efforts et que la coopération avec les entreprises et d'autres partenaires sociaux continuera d'évoluer, dans le cadre des changements institutionnels, de sorte que l'ONU soit mieux en mesure de faire face au XXI^e siècle.

Chapitre VII

Conclusion

220. Les thèmes de la bonne gouvernance et de la responsabilité apparaissent en filigrane tout au long de mon rapport. Les États Membres doivent être bien gouvernés et être responsables devant leurs citoyens pour pouvoir nourrir le développement économique et social, instaurer une sécurité durable, et garantir le respect des droits de l'homme et la prééminence du droit. L'Organisation, elle aussi, doit être mieux gérée et plus visiblement responsable devant les États Membres pour devenir plus forte et plus efficace.

221. Je dirai, en conclusion, que ces principes valent aussi pour l'ordre mondial. L'ONU n'est pas un gouvernement supranational, ce qui veut dire qu'il ne suffit pas, tant s'en faut, de la rendre plus efficace pour que la bonne gouvernance et la responsabilité triomphent. Il faut encore que les gouvernants soient responsables vis-à-vis des gouvernés, et que les grandes puissances se rappellent leurs devoirs envers ceux dont la vie risque d'être transformée, pour le meilleur ou pour le pire, par les décisions qu'elles prennent.

222. Cela implique que les principes de responsabilité, de transparence et de représentation équitable soient mieux respectés dans toutes les institutions mondiales. Plus encore, cela implique que toutes ces institutions se fassent les porte-parole d'une communauté mondiale fondée sur des valeurs communes, unie par des liens de solidarité et inspirée par le respect mutuel et la compréhension entre les gens de cultures et de traditions différentes. Si nous poursuivons sur cette voie, l'espèce humaine ne fera pas que survivre sur cette petite planète, elle pourra même y prospérer. Le fait que les destinées de tous les habitants de la Terre sont si étroitement liées entre elles ne sera plus seulement une réalité, mais aussi une source d'espoir.

Annexe statistique

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2006)

	Afrique			Asie				CEI			Pays en transition d'Europe du Sud-Est	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement				
	Régions en développement du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale	Océanie	Ensemble de la CEI	Europe				Asie			
Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim																	
Cible 1 – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour																	
Indicateur 1. Population dont la parité de pouvoir d'achat est inférieure à un dollar par jour (en pourcentage) ^d																	
1990	27,9	2,2 ^b	44,6	11,3	33,0	39,4	19,6	2,2 ^b	19,6	0,4			0,4				
2002	19,4	2,4 ^b	44,0	14,1	14,1	31,2	7,3	2,4 ^b	7,3	2,5			1,8				
Cible 2 – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim																	
Indicateur 4. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans (en pourcentage)																	
1990	33	10	32	11	19	53	39	11									
2004	28	9	30	7	8	47	28	8									
Indicateur 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (en pourcentage)																	
1990-1992	20	4	33	13	16	25	18	6	15	7 ^c	4 ^c	16 ^c	<2,5 ^c	22	38	23	
2001-2003	17	4	31	10	12	21	12	9	12	7	3	20	<2,5	19	36	19	
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous																	
Cible 3 – D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires																	
Indicateur 6. Taux net de scolarisation dans le primaire (nombre d'élèves pour 100 enfants d'âge scolaire) ^d																	
1991	81,2	78,8	80,6	53,0	85,8	97,7	72,2	92,3	79,7	74,4	88,8	91,0	84,1	96,4	52,1	51,7	66,5
2004	87,0	85,8	94,0	64,2	94,9	94,1	89,3	92,9	82,9	79,6	90,9	90,1	91,8	95,6	69,0	69,4	82,8
Indicateur 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (en pourcentage)																	
1990	84,3	80,9	66,3	67,4	92,7	95,5	61,5	94,3	80,1	73,5	99,2	99,8	97,7	99,7	56,3	65,0	84,8
2000-2004 ^e	87,2	85,0	84,3	73,1	96,0	98,9	72,2	96,2	91,3	72,8	99,7	99,7	99,8	99,3	63,7	70,3	85,3
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes																	
Cible 4 – Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard																	
Indicateur 9 a). Taux brut de scolarisation des filles/taux brut de scolarisation des garçons dans l'enseignement primaire																	
1991	0,89	0,87	0,82	0,84	0,97	0,93	0,76	0,96	0,83	0,92	0,99	1,00	0,99	0,99	0,79	0,82	0,96

	Afrique		Asie				CEI			Pays en transition d'Europe du Sud-Est	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement						
	Monde	Régions en développement	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale				Océanie	Ensemble de la CEI	Europe	Asie	Régions développées	PMA
2004	0,94	0,94	0,94	0,89	0,97	1,00	0,91	0,97	0,89	0,91	0,99	0,99	0,98	0,99		0,88	0,86	0,95
Indicateur 9 b). Taux brut de scolarisation des filles/taux brut de scolarisation des garçons dans l'enseignement secondaire																		
1999	0,92	0,88	0,93	0,82	1,07	0,95	0,74	0,97	0,79	0,93	1,03	1,05	0,96	1,01		0,77	0,81	1,05
2004	0,94	0,92	0,97	0,79	1,08	1,00	0,83	1,00	0,80	0,93	0,98	0,99	0,96	1,01		0,81	0,81	1,04
Indicateur 9 c). Taux brut de scolarisation des filles/taux brut de scolarisation des garçons dans l'enseignement supérieur																		
1999	0,97	0,78	0,69	0,69	1,12	0,55	0,63	0,99	0,82	0,67	1,20	1,27	0,89	1,19		0,57	0,73	1,15
2004	1,03	0,87	0,93	0,63	1,17	0,81	0,70	1,04	0,89	0,90	1,28	1,32	1,02	1,27		0,63	0,83	1,25
Indicateur 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes																		
1990	0,91	0,88	0,73	0,80	1,00	0,96	0,72	0,97	0,81	0,87	1,00	1,00	1,00	1,00		0,72	0,80	0,97
2000-2004 ^e	0,93	0,91	0,87	0,88	1,01	0,99	0,79	0,99	0,92	0,94	1,00	1,00	1,00	1,00		0,80	0,86	1,00
Indicateur 11. Pourcentage de femmes occupant un emploi salarié dans le secteur non agricole																		
1990	35,9		20,1	32,4	38,3	37,9	13,1	37,3	16,6	28,4	48,5			43,4				
2004	39,1		20,3	35,0	43,2	41,2	17,3	38,3	20,1	37,3	51,1			46,4				
Indicateur 12. Proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement national (chambre basse ou chambre haute seulement, en pourcentage)																		
1990	12,4	10,4	2,6	7,2	11,9	20,2	5,7	10,4	4,6	1,2				15,4		7,3	14,0	14,4
2006 ^f	16,6	15,3	7,0	16,2	20,4	19,5	12,8	15,8	7,6	3,2	10,8	11,0	10,6	21,1		15,6	16,3	17,8

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile

Cible 5 – Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (nombre de décès pour 1 000 naissances vivantes)

1990	95	106	88	185	54	48	126	78	69	87	50	28	83	12	29
2004	79	87	37	168	31	31	90	43	58	80	44	20	78	7	17

Indicateur 15. Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (pourcentage des enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole)

1990	73	71	85	56	76	98	58	71	80	70	85		84	93
2004	76	73	94	65	92	85	62	81	88	48	98		92	96

Objectif 5 : Améliorer la sécurité maternelle

Cible 6 – Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

	Afrique				Asie				CEI			Pays en transition	Pays en développement	Petits États insulaires en développement		
	Monde	Régions en développement	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale	Océanie	Ensemble de la CEI	Europe	Asie	Régions d'Europe du Sud-Est	PMA	littoral
1990	47	43	40	42	72	51	30	38	60		99	99	97		96	
2004	58	56	71	46	88	79	36	68	66		99	99	99		96	

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7 – D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

Indicateur 18 a). Taux de prévalence du VIH (prévalence estimée dans la population adulte, âgée de 15 à 49 ans, en pourcentage)

1990	0,37	<0,1	2,7	0,3	<0,1	0,1	0,1	<0,1	<0,1		<0,1	<0,1	0,2
2005	1,1	0,1	5,8	0,6	0,1	0,7	0,5	<0,1	1,5		1,1	0,2	0,5

Indicateur 18 b). Taux de prévalence du VIH (pourcentage de femmes parmi le nombre total d'adultes séropositifs)

1990		<20	54	33	<20	<20	<20	<20	<20		<20	<20	<20
2005		22	59	34	27	28	33	<20	59		31	27	28

Indicateur 19 a). Taux d'utilisation de préservatifs lors des derniers rapports sexuels à haut risque (pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui a utilisé un préservatif lors des derniers rapports sexuels à haut risque^g, 1998-2004; nombre de pays couverts par les enquêtes indiqué entre parenthèses)

Femmes		27 (26)				51 (1)							
Hommes		43 (25)				59 (1)					54 (3)		

Indicateur 19 b). Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une connaissance exacte et approfondie^h du VIH/sida (pourcentages pour 1998-2004; nombre de pays couverts par les enquêtes indiqué entre parenthèses)

Femmes		24 (34)				21 (1)	18 (3)				6 (5)		
Hommes		31 (18)				17 (1)							

Indicateur 20. Pourcentage d'enfants orphelins du sida âgés de 10 à 14 ans dans la population scolariséeⁱ; nombre de pays couverts par l'enquête indiqué entre parenthèses

1998-2004		0,85 (39)											
-----------	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cible 8 – D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

Indicateur 22 a). Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme (pourcentage des enfants âgés de moins de 5 ans qui dorment la nuit sous des moustiquaires traitées aux insecticides)

1999/2004		4											
-----------	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Indicateur 22 b). Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme (pourcentage des enfants âgés de moins de 5 ans atteints de fièvre soignés comme il convient)

1994/2004		37						3					
-----------	--	----	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--

Indicateur 23 a). Taux d'incidence et de mortalité lié à la tuberculose (nombre de cas pour 100 000 habitants, hors population séropositive)

1990	122	149	59	148	98	116	173	272	68	203	51	48	60	28
------	-----	-----	----	-----	----	-----	-----	-----	----	-----	----	----	----	----

	Afrique				Asie				CEI			Pays en transition d'Europe du Sud-Est	PMA	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement		
	Monde	Régions en développement	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale	Océanie	Ensemble de la CEI					Europe	Asie
2004	128	151	49	281	59	102	166	217	50	166	108	104	117	16			
Indicateur 23 b). Taux de prévalence et de mortalité liés à la tuberculose (nombre de décès pour 100 000 habitants, hors population séropositive)																	
1990	28	35	5	38	14	25	45	67	11	53	9	9	9	3			
2004	23	27	4	56	8	16	31	36	8	29	17	17	17	2			
Indicateur 24 a). Cas de tuberculose détectés dans le cadre de stratégies de traitement sous surveillance directe (en pourcentage)																	
2000	28	29	82	36	43	30	15	39	27	13	11	3	36	22			
2004	53	54	83	47	58	63	51	65	26	26	22	13	46	44			
Indicateur 24 b). Cas de tuberculose soignés dans le cadre de stratégies de traitement sous surveillance directe (en pourcentage)																	
2000	82	82	88	72	81	94	83	86	81	76	76	68	78	77			
2003	82	83	86	72	83	93	86	86	83	67	72	62	76	76			
Objectif 7 : Assurer un environnement durable																	
Cible 9 – Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales																	
Indicateur 25. Proportion de zones forestières (en pourcentage)																	
1990	31,3		1,3	29,2	49,9	16,5	14,0	56,3	3,3	68,3	38,6	46,6	3,9	30,4			
2005	30,3		1,5	26,5	46,0	19,8	14,2	46,8	3,5	63,4	38,6	46,7	3,9	30,8			
Indicateur 26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (pourcentage de la superficie totale, terrestre et maritime)																	
1990	8,7	9,0	3,5	10,5	12,8	10,4	4,8	6,1	4,0 ^j	1,2	6,5	7,3	3,0	12,4	8,5	9,0	2,0
2005	11,6	12,2	4,7	11,2	17,7	14,4	6,0	9,5	18,7 ^j	1,6	7,7	8,6	3,9	16,3	9,5	11,6	3,4
Indicateur 27. Consommation d'énergie pour 1 000 dollars de PIB (consommation de kilo équivalent pétrole) ^k																	
1990	235	266	164	360	167	419	245	203	250		658 ^l	625 ^l	985 ^l	216	415	258	
2003	212	218	165	353	162	219	201	211	287		531	519	627	189	261	260	
Indicateur 28. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant, en tonnes) ^m																	
1990	4,0	1,6 ⁿ	1,9 ⁿ	0,8 ⁿ	2,4 ⁿ	2,4 ⁿ	0,8 ⁿ	1,0 ⁿ	4,7 ⁿ	1,4 ⁿ	13,2 ⁿ	12,6 ^o	7,2 ^o	12,6 ^p			
2003	4,0	2,2 ⁿ	2,8 ⁿ	0,7 ⁿ	2,4 ⁿ	3,4 ⁿ	1,2 ⁿ	1,7 ⁿ	5,8 ⁿ	1,4 ⁿ	8,1 ⁿ	9,1 ⁿ	5,1 ⁿ	12,9 ^p			
Indicateur 28 b). Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (CFC en millions de tonnes de PDO)																	
1990		113,4	9,1	8,9	32,6	41,8	2,5	16,1	6,1	0,04	105,9	104,5	1,4	514,7	3,5	1,0	1,5
2004		63,4	4,3	3,9	13,6	22,9	7,1	8,2	4,2	0,02	0,7	0,5	0,2	1,9	0,6	2,7	0,9

	Afrique			Asie				CEI			Pays en transition	Pays en développement	Petits États insulaires en développement		
	Régions en développement	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale	Océanie	Ensemble de la CEI	Europe	Asie	Régions développées	d'Europe du Sud-Est	PMA

Cible 10 – Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un assainissement de base

Indicateur 30. Proportion de la population ayant un accès durable à une eau de meilleure qualité, en zones urbaine et rurale (en pourcentage)

Total 1990	78	71	89	49	83	71	72	76	85	51	92	100
Zone urbaine	95	93	95	82	93	99	90	93	94	92	97	100
Zone rurale	64	60	82	36	60	59	66	68	70	39	84	99
Total 2004	83	80	91	56	91	78	85	82	91	51	92	99
Zone urbaine	95	92	96	80	96	93	94	89	97	80	99	100
Zone rurale	73	70	86	42	73	67	81	77	79	40	80	95

Indicateur 31. Pourcentage de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement, en zones urbaine et rurale (en pourcentage)

Total 1990	49	35	65	32	68	24	20	49	81	54	82	100
Zone urbaine	79	68	84	52	81	64	54	70	97	80	92	100
Zone rurale	26	17	47	24	36	7	8	40	55	46	63	99
Total 2004	59	50	77	37	77	45	38	67	84	53	83	99
Zone urbaine	80	73	91	53	86	69	63	81	96	80	92	100
Zone rurale	39	33	62	28	49	28	27	56	59	43	67	98

Cible 11 – Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 32 a). Accès à la sécurité d'occupation des logements (population des taudis, en millions)

1990	721,6	660,9	21,7	101,0	110,8	150,8	198,7	49,0	28,6	0,4	9,2	9,7	41,8	81,9	46,5	5,7
2001	924,0	860,1	21,4	166,2	127,6	193,8	253,1	56,8	40,7	0,5	8,9	9,8	45,2	140,1	47,3	7,3

Indicateur 32 b). Accès à la sécurité d'occupation des logements (pourcentage de la population urbaine vivant dans des taudis)

1990	31,6	47,0	37,7	72,3	35,4	41,1	63,7	36,8	34,4	24,5	6,0	30,3	6,0	76,3	48,4	24,0
2001	31,6	43,3	28,2	71,9	31,9	36,4	59,0	28,0	35,3	24,1	6,0	29,4	6,0	78,2	56,5	24,4

Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12 – Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral, ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire

Cible 13 – S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Cible 14 – Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement

	<i>Afrique</i>		<i>Asie</i>				<i>CEI</i>			<i>Pays en transition</i>	<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Petits États insulaires en développement</i>				
	<i>Régions en développement</i>	<i>Afrique du Nord</i>	<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Asie de l'Est</i>	<i>Asie du Sud</i>	<i>Asie du Sud-Est</i>	<i>Asie occidentale</i>	<i>Océanie</i>	<i>Ensemble de la CEI</i>	<i>Europe</i>	<i>Asie</i>	<i>Régions développées</i>	<i>d'Europe du Sud-Est</i>	<i>PMA</i>	
Cible 15 – Traiter dans son ensemble le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement supportable à long terme																
Indicateur 33 a). APD nette pour l'ensemble des pays en développement et des pays les moins avancés (montant total, en milliards de dollars É.-U.)																
1990	52,7														15,2	
2004	106,5 ^q														23,5	
Indicateur 33 b). APD nette pour l'ensemble des pays en développement et des pays les moins avancés (pourcentage du revenu national brut des pays du CAD de l'OCDE)																
1990	0,33														0,09	
2004	0,33 ^q														0,08	
Indicateur 34. Part de l'APD bilatérale sectorielle des pays du CAD consacrée aux services sociaux de base – éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement																
1995-1996	8,1															
2003-2004	16,0															
Indicateur 35. Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD ^r qui n'est pas liée (en pourcentage)																
1990	67,6															
2004	91,3															
Indicateur 36. Part de l'APD dans le revenu national brut des pays en développement sans littoral (en pourcentage)																
1990															6,5	
2004															7,3	
Indicateur 37. Part de l'APD dans le revenu national brut des petits États insulaires en développement (en pourcentage)																
1990																2,8
2004																1,1
Indicateur 38 a). Part des importations totales des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admis en franchise de droits (en pourcentage)																
1996	52														67	
2004	75														91	
Indicateur 38 b). Part des importations totales des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes et du pétrole) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés en franchise de droits (en pourcentage)																
1996	53														77	
2004	75														79	

	<i>Afrique</i>		<i>Asie</i>				<i>CEI</i>			<i>Pays en transition</i>	<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Petits États insulaires en développement</i>				
	<i>Régions en développement</i>	<i>Afrique du Nord</i>	<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Asie de l'Est</i>	<i>Asie du Sud</i>	<i>Asie du Sud-Est</i>	<i>Asie occidentale</i>	<i>Océanie</i>	<i>Ensemble de la CEI</i>	<i>Europe</i>	<i>Asie</i>	<i>Régions d'Europe développées</i>	<i>d'Europe du Sud-Est</i>	<i>PMA</i>	
Indicateur 39 a). Taux moyens des droits imposés par les pays développés sur les produits agricoles en provenance des pays en développement (en pourcentage)																
1996	9,8														4,3	
2004	8,4														3,4	
Indicateur 39 b). Taux moyens des droits imposés par les pays développés sur les importations de textiles en provenance des pays en développement (en pourcentage)																
1996	8,1														5,7	
2004	5,7														1,5	
Indicateur 39 c). Taux moyens des droits imposés par les pays développés sur les importations de vêtements en provenance des pays en développement (en pourcentage)																
1996	14,5														11,4	
2004	10,4														2,5	
Indicateur 40. Montants estimatifs des subventions agricoles des pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut																
1990															1,90	
2004 ^s															1,16	
Indicateur 41. Pourcentage de l'APD destiné à développer les capacités commerciales (assistance technique et renforcement des capacités liées au commerce, en pourcentage de l'APD sectorielle totale)																
2001	4,0															
2004	3,6															
Indicateur 42 a). Nombre total de pays qui sont parvenus au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE																
2000	1		1													
2006	18		14	4												
Indicateur 42 b). Nombre total des pays qui ont atteint le point de décision (mais pas le point d'achèvement) dans le cadre de l'Initiative PPTE																
2000	21		17	4												
2006	11		11													
Indicateur 42 c). Nombre total des pays qui n'ont pas encore atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE																
2000	16															
2006	9		7				2									
Indicateur 42 d). Nombre total de pays pouvant bénéficier de l'Initiative PPTE																
2000	38															
2006	38															

	Afrique		Asie				CEI			Pays en transition	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement					
	Monde	Régions en développement	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale	Océanie	Ensemble de la CEI	Europe	Asie	Régions développées	d'Europe du Sud-Est	PMA	
Indicateur 43. Allègements de dettes au titre de l'Initiative PPTE (pour les pays qui ont atteint le point de décision ou d'achèvement, en milliards de dollars É.-U., montant cumulé)																	
2000	34																
2006'	59																
Indicateur 44. Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services																	
1990	16,4	39,8	11,5	20,5	4,7	17,7	16,7		14	3,9 ^u	3,9 ^u	3,5 ^u		9,4	16,8		
2004	7	10,9	5,8	14,6	0,9	14,7	9,2		1,2 ^v	5,5	5,6	4,4		8,9	8,2		
Cible 16 – En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et productif																	
Indicateur 45. Taux de chômage des 15-24 ans																	
1995	12,1	33,9	18,0	14,2	7,2	9,4	9,7	20,8	7,9	19,4			15,8				
2005	13,7	34,5	18,3	15,2	7,8	11,3	17,0	23,6	6,6	18,1			13,8				
Cible 17 – En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement																	
Cible 18 – En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous																	
Indicateur 47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone mobile (pour 100 habitants)																	
1990	10,1	2,3	2,9	1,0	6,4	2,4	0,7	1,4	10,0	3,4	12,5		45,4	13,8	0,3	2,3	7,3
2004	46,4	31,7	27,6	8,2	50,0	54,1	8,4	27,4	52,5	10,1	57,1		130,1	73,8	3,2	7,4	37,8
Indicateur 48 a. Ordinateurs individuels et utilisateurs d'Internet (nombre d'ordinateurs individuels pour 100 habitants)																	
1990	2,5	0,3	0,1	0,3	0,6	0,3	0,0	0,3	1,2	0,0	0,3		11,1	0,2	0,1	0,0	3,9
2004	13,0	4,9	2,6	1,6	9,0	6,9	1,7	3,5	10,8	6,5	9,6		55,9	8,1	0,8	1,3	13,3
Indicateur 48 b). Ordinateurs individuels et utilisateurs d'Internet (nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants)																	
1990	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
2004	13,7	7,0	6,3	1,8	11,9	10,3	3,4	7,4	10,5	4,7	8,9		51,4	16,5	0,7	1,4	12,9

Sources

Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<<http://mdgs.un.org>>).

Abréviations

APD : aide publique au développement; CAD : Comité d'aide au développement; CFC : chlorofluorocarbones; OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques; PDO : potentiel de destruction de la couche d'ozone; PPTE : pays pauvres très endettés

Notes du tableau

En raison du manque d'espace, les indicateurs pour lesquels on ne dispose pas de nouvelles données ne sont pas présentés, à l'exception de l'indicateur 32 (proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation de leur logement) qui est le seul indicateur pour la cible concernée. Par ailleurs, l'indicateur 14 (taux de mortalité infantile) n'est pas retenu car les tendances peuvent être évaluées au moyen de l'indicateur de la mortalité infantile. L'ensemble de l'annexe statistique, y compris les divers indicateurs utilisés, peut être consultée à l'adresse suivante : <<http://mdgs.un.org>>.

Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles quelques modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport 2006 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <<http://mdgs.un.org>>, à la rubrique « Data ».

La Communauté d'États indépendants (CEI) se compose du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République de Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie.

La colonne « régions développées » regroupe l'Europe (à l'exception des pays membres de la CEI), l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle comprend toujours les pays en transition d'Europe, sauf ceux qui figurent dans la colonne pays en transition d'Europe du Sud-Est.

Indicateur 1

^a Estimations de la Banque mondiale de mai 2006. Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^b Estimations pour l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale.

Indicateur 5

^c Les données portent sur la période 1993-1995.

Indicateur 6

^d Taux net de scolarisation à la fin de l'année scolaire pour laquelle la date est indiquée.

Indicateurs 8 et 10

^e Dernières estimations concernant le taux d'alphabétisation et projections diffusées par l'Institut de statistique de l'UNESCO pour la période 2001-2004.

Indicateur 12

^f Au 1^{er} janvier 2006.

Indicateur 19 a)

^g Pourcentage d'hommes et de femmes âgés de 15 à 24 ans ayant déclaré avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire non régulier au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu de tels rapports au cours des 12 derniers mois.

Indicateur 19 b)

^h Pourcentage d'hommes et de femmes âgés de 15 à 24 ans qui identifient correctement les deux principaux moyens d'éviter la transmission sexuelle du VIH (utiliser un préservatif et n'avoir des rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

Indicateur 20

ⁱ Rapport entre le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents sont toujours vivants et qui vivent avec au moins l'un des deux.

Indicateur 26

^j Les chiffres pour la période 1995 à 2005 s'expliquent par la création d'une nouvelle vaste zone protégée en Arabie saoudite.

Indicateur 27

^k Les données ne sont pas directement comparables avec les séries antérieures parce que le PIB en prix constant a été recalculé sur la base de la parité de pouvoir d'achat, exprimée en dollars, en 2000.

^l Les chiffres concernent d'autres années que celles qui sont indiquées.

Indicateur 28

^m Les émissions totales (en millions de tonnes) de CO₂ sont liées à la consommation de combustibles solides, la consommation de combustibles liquides, la consommation de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères (source : United States Carbon Dioxide Information Analysis – CDIAC).

ⁿ Sur la base de données communiquées par le CDIAC.

^o Sur la base de données communiquées par le CDIAC. Données de 1992 pour les pays de la CEI.

^p Sur la base des inventaires annuels des émissions des pays visés à l'annexe I (à l'exception du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine qui sont regroupés dans le cadre de la CEI) et qui font rapport au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays autres que ceux visés à l'annexe I ne sont pas tenus de communiquer des rapports annuels. Afin d'évaluer les tendances globales pour l'ensemble des pays visés à l'annexe I, les chiffres pour 2003 comprennent également des données pour une année antérieure dans le cas des pays pour lesquels on ne disposait pas de données pour 2003. Données de 2001 pour la Pologne. À l'exclusion des émissions/puits liés à la modification de l'utilisation des sols et à la foresterie.

Indicateurs 33 a) et 33 b)

^q Données préliminaires pour 2005.

Indicateur 35

^r Sur la base d'environ 40 % des engagements totaux des pays du CAD au titre de l'APD car il n'est pas tenu compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Luxembourg et de la Nouvelle-Zélande qui ne précisent pas si leur aide est liée ou non.

Indicateur 40

^s Données préliminaires.

Indicateur 43

^t En mars 2006.

Indicateur 44

^u Données pour 1990.

^v Données pour 2003.

